

# L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale

## Les Tragédies du Terme

Hebdomadaire



Il n'est pas de moment plus douloureux que l'époque du petit terme. Rarement, cette époque se passe sans tristesses ou sans drame.

A Paris, la semaine dernière, une loca-

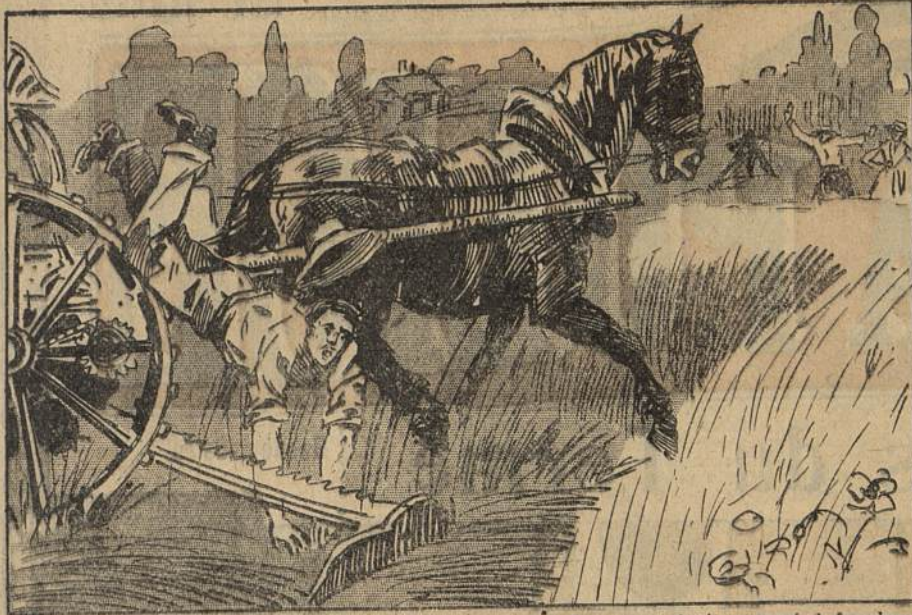
Lire la suite page 21.

rendarme a été  
s de Kranichfeld.  
ns autre forme  
s au bord de la  
te avec le casque  
LLEMAGNE.

— Dans  
tion, un misé-  
soutenant un  
so trouvaient  
d'une corde  
14 mètres de  
assitôt à l'hô-  
at fut reconnu  
NICE.

CETTE PUBLICATION PARAÎT LE MERCREDI : 12 grandes pages, 3000 lignes de texte, 50 gravures en noir et en couleurs. 10<sup>e</sup> le numéro. EN VENTE PAR/OUT

### Horrible accident



Un jeune homme de vingt-quatre ans, domestique à Encostes, était occupé à faucher un pré avec un appareil à traction animale. Voulant saisir le levier pour relever la faux et éviter un petit monticule, il perdit l'équilibre et tomba si malencontreusement devant les dents de la faux que celle-ci lui sectionna les deux poignets. Il fut ramené à la métairie, pansé provisoirement, puis dirigé sur l'hôpital de Toulouse, où il fut amputé.

### Les Tragédies du Terme

(Suite)

faire d'un immeuble, surprise de n'entendre aucun bruit chez ses voisins, prévint le commissaire de police.

Celui-ci ne perdit pas un instant. Un taxi-auto le déposa quelques minutes plus tard devant la maison.

Suivi d'un serrurier, il gravit l'escalier jusqu'au cinquième étage, où se trouvait le logement, d'un loyer annuel de 460 fr., occupé par une famille.

Il sonna, résonna, donna des coups de poing dans la porte, appela. Peine inutile. A l'intérieur du logement régnait un silence de mort.

Alors le magistrat n'hésita plus. Le serrurier qui l'accompagnait ouvrit la porte sur son ordre.

Voici les deux hommes entrant, cherchant des yeux les membres de la famille. La salle à manger, qu'ils traversèrent d'abord, était vide, mais dans la seconde pièce, qui complétait le logement avec une minuscule cuisine, un spectacle épouvantable les attendait.

Sur le lit, en acajou, le père était étendu, ne donnant plus signe de vie. Les contractions de la face du malheureux trahissaient les souffrances endurées avant de mourir. Ce cadavre n'était pas le seul ! Au pied du

lit, allongé parallèlement au bois, il y en avait un autre, et, dans un fauteuil, à quelque distance, un troisième.

Ce dernier cadavre était celui de la mère qui était âgée, comme son mari, de cinquante-cinq ans.

Enfin, la personne étendue sur la carpepe, devant le lit, était leur enfant, une jeune fille de vingt-deux ans, dont le corps était encore chaud.

Tous les soins furent inutiles. Un tuyau de gaz dont le robinet était ouvert, indiquait le genre de suicide choisi par les désespérés.

Les malheureux avaient reçu congé par huissier.

### Une mort suspecte

Dans la nuit du 22 au 23 mai, M. de la Bourdonnaye décédait, dans son château de Coet-Cambec, près de Grandchamp. M. de la Bourdonnaye souffrait depuis quelque temps d'une péritonite. Il vivait seul, avec sa bonne, âgée de cinquante-trois ans et qui était à son service depuis plus de trente ans. Le 22 mai, il appela un notaire et dicta un testament par lequel, n'ayant pas d'héritiers directs, il instituait sa servante légataire universelle. Il était minuit quand le notaire termina son acte. Quelques heures après, M. de la Bourdonnaye succomba.

Le Parquet de Vannes reçut des lettres anonymes accusant la servante. Une instruction fut ouverte et le Parquet vient de se rendre sur les lieux.

### UN ÉCHO DE LA TRAGÉDIE DE NOGENT

La plus grande partie de la séance du conseil municipal de Paris a été consacrée, un jour de la semaine dernière, à la question de M. Adrien Oudin au préfet de police, sur les tragédies de Choisy-le-Roi et de Nogent-sur-Marne.

M. Adrien Oudin voulait surtout savoir si les procédés employés pour la capture de Bonnot et de ses complices devaient être considérés comme des procédés de fortune ou s'ils devaient être renouvelés. Dans son esprit, il ne le pensait pas, pénétré qu'il est que « les policiers ne sont pas des justiciers ». Et au cours de son argumentation, l'orateur rappelait les déclarations de la police.

Dans sa réponse, M. Lépine a très franchement déclaré que les critiques dont la presse s'était fait l'écho, il se les était adressées à lui-même, et déjà, après Choisy-le-Roi, il s'était dit : « Il ne faut pas que ça recommence ! ». Si Nogent a été la répétition de Choisy-le-Roi, cela tient à ce que les études auxquelles le préfet de police avait prié les techniciens du laboratoire municipal de se livrer n'étaient pas terminées. Elles le seront dans une quinzaine de jours, et M. Lépine a pu en donner les conclusions essentielles.

C'est tout d'abord la création d'une cuirasse et d'un bouclier aussi légers que résistants, constituant des armes défensives permettant d'approcher le plus près possible et sans danger de bandits décidés à se défendre jusqu'à la mort.

Au point de vue offensif, il importe aussi d'éviter l'effusion de sang et de tout tenter pour capturer vivants les pires criminels.

A cet effet, le directeur du laboratoire municipal a orienté ses recherches vers un gaz suffoquant. Ce gaz est trouvé. Son nom et sa composition sont tenus secrets. Il pourra être lancé par une ouverture quelconque, à l'aide des grenades, ou bien dirigé par un trou de vitrebrequin pratiqué dans un « bouclier collectif ».

A la vérité, le conseil n'a pas paru très bien saisir le mécanisme de ce dernier procédé, mais il a entendu avec plaisir le préfet de police renouveler les blâmes qu'il s'était adressés à lui-même et affirmer avec force qu'il avait été lui-même trop impressionné par un cauchemar qui s'était abattu sur la vie de Paris et dont on n'avait cessé de lui parler au cours de son récent voyage en Russie.

Les meilleures assurances ont été également données par le préfet à M. Massard, au sujet des réflecteurs.

### La brigade criminelle

La brigade criminelle de la Sûreté a commencé à fonctionner.

La nouvelle brigade est divisée en trois sections placées chacune sous les ordres de trois inspecteurs principaux, MM. Robert, Colnard et Esqueredo.

La première section s'occupera des crimes contre les personnes ; la seconde des crimes contre les propriétés commises avec violence ; la troisième des crimes contre la propriété opérés à l'aide de faux.

Cette création porte au total de 560 hommes l'effectif du personnel placé directement sous les ordres de M. Guichard, mais il faut y ajouter les 100 hommes de la brigade mobile, que commande M. Vallet. C'est donc, en réalité, 660 inspecteurs et gradés qui forment le personnel de la Sûreté.

Le service des recherches comprend, en outre, la première brigade de M. Soulière, 110 hommes ; la deuxième de M. Lacambre, 95 hommes ; la troisième de M. Court, 100 hommes ; enfin, la brigade des garnis de M. Lefils, 130 hommes.

### Le jugement de Salomon

Le 20 janvier dernier, M. Lebaudy, en noble et ample compagnie, chassait le cerf dans la forêt de Fontainebleau. De halliers en clai-

rières et de poursuites en détours, le cerf, sur ses fins, pénétra sur le territoire de la commune de Bois-le-Roi, traversa plusieurs jardins, et haletant, aux abois, vint s'abattre dans une propriété. Piqueurs, équipage et meute firent irruption dans l'enclos, où le dix-cors fut dagué.

Jusqu'alors tout allait bien, et seul le cerf aurait eu valablement le droit de se plaindre. Mais le fils de la propriétaire invoquant les lois de l'hospitalité et le vieux droit d'asile, prétendit que ce cerf, venu chez lui en suppliant, était sa propriété légitime. Il consentait à le livrer, mais contre une honnête rançon. Il fixa celle-ci à 125 francs.

M. Lebaudy s'étant refusé au moindre versement, la propriétaire et sa famille gardèrent le cerf, dont ils se partagèrent les quartiers. L'affaire est venue devant le tribunal civil de Fontainebleau.

Par l'organe de son avoué, M. Lebaudy réclamait à la propriétaire et consorts une somme de 2 000 francs, et M<sup>e</sup> Hugon, du barreau de Paris, au nom des défendeurs, réclamait à M. Lebaudy une somme de 1 000 francs à titre de dommages-intérêts.

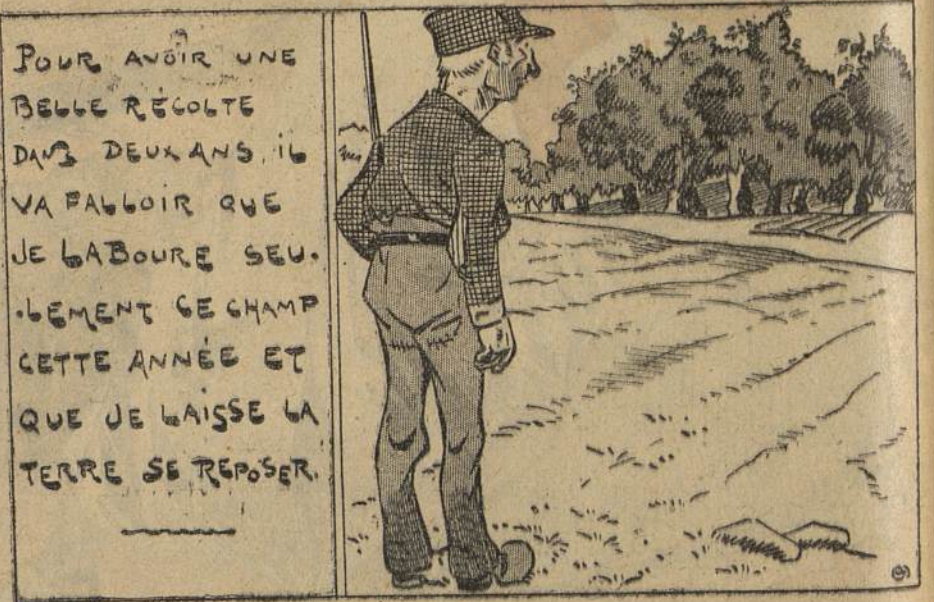
Avec une équité toute biblique, le tribunal a condamné chacune des parties à verser à l'autre une indemnité de 100 francs. De même, les dépens ont été partagés par moitié entre le défendeur et son adversaire.

M. Lebaudy, que cet arrêt, digne de Salomon, ne satisfait point, a manifesté l'intention de faire appel à ce jugement.

CONCOURS N° 43 (8 Series).

### OU SONT-ILS ?

TROISIÈME SÉRIE (Voir la notice page 11)



POUR AVOIR UNE BELLE RÉCOLTE DANS DEUX ANS, IL VA FAUOIR QUE JE LABOURE SEULEMENT CE CHAMP CETTE ANNÉE ET QUE JE LAISSE LA TERRE SE REPOSER.

### LISTE DES PRIX

PREMIER PRIX. — Un merveilleux Meuble de Dame tout à la fois table à ouvrage, bibliothèque, table coiffeuse, bureau de dame.  
2<sup>e</sup> PRIX. — Un splendide Nécessaire de fumeurs, comprenant 3 pièces et un plateau, entièrement en cuivre repoussé.  
3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> PRIX. — Une ravissante Montre d'homme, double boîtier, métal nickelé, écusson.

6<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> PRIX. — Un très joli Bracelet "esclave".  
13<sup>e</sup> au 25<sup>e</sup> PRIX. — Une très belle Gorbeille à pain, genre cuivre.  
26<sup>e</sup> au 50<sup>e</sup> PRIX. — Une délicieuse Épingle de cravate filigrane argent.  
51<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> PRIX. — Un charmant Cendrier-Marmite, cuivre.  
101<sup>e</sup> au 150<sup>e</sup> PRIX. — Une jolie Boussole

DANS SON PROCHAIN NUMÉRO

### L'ŒIL DE LA POLICE

Commencera la publication d'un grand roman dramatique

### LE SECRET DE GERMAINE

PAR

LOUIS BOUSSENARD

Germaine, l'héroïne de ce drame si plein d'émotion, c'est la vraie femme, la Française, la Parisienne, belle, vaillante, énergique, tendre et dévouée. Possédant à la fois et les vertus viriles et les grâces de la femme, toute simple, paraissant ignorer sa beauté incomparable et pour ainsi dire ensorcelante.

Étant donné le nom de l'auteur, on imagine sans peine que les situations dramatiques abondent dans LE

SECRET DE GERMAINE, ce récit qui, au fond, est une histoire vraie, dont les héros ont vécu, aimé, souffert. Les scènes, prises sur le vif par un écrivain observateur, font évoluer le lecteur à travers tous les mondes et se succèdent avec une intensité qui jamais ne se ralentit, une émotion qui jamais ne fléchit.

Nous n'hésitons pas à prédire un grand et légitime succès à cette nouvelle œuvre dramatique.

PROCHAINEMENT

nous publierons un nouveau roman de GREENCK

### LA MAIN ET LA BAGUE

## Les Faits-Divers de la Semaine

**JETÉ D'UN TRAIN.** — Un cantonnier était trouvé, ces jours derniers, couché sur la voie et gravement blessé. Il avait été transporté à l'hôpital où son état paraissait désespéré.

La commotion cérébrale s'est dissipée et le blessé a pu parler et expliquer dans quelles conditions il était tombé du train. Il a déclaré que, s'étant mis sur le marchepied pour changer de compartiment, il fut brutalisé par des voyageurs avec lesquels il avait eu une discussion et dut lâcher le rebord de la portière sur lequel il s'appuyait, ce qui amena sa chute.

ARRAS.



**CHUTE MORTELLE.** — Un ouvrier peintre descendant l'escalier de son habitation, lorsqu'il tomba du haut en bas et vint donner violemment de la tête contre la muraille. On le releva inanimé et pendant le sang par les oreilles. Une demi-heure après, il rendait le dernier soupir.

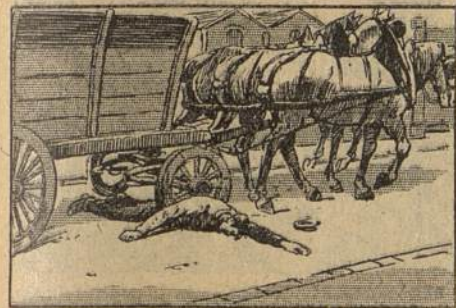
ROUBAIX.

**TOMBÉ DE BICYCLETTE.** — Un grave accident a marqué les courses de bicyclettes qui ont eu lieu à l'occasion des fêtes de Jeanne Hachette.

Un coureur, âgé de vingt-sept ans, qui disputait le Grand Prix de Beauvais, sur 20 kilomètres, a fait une chute terrible, par suite de la rupture du cadre de sa machine.

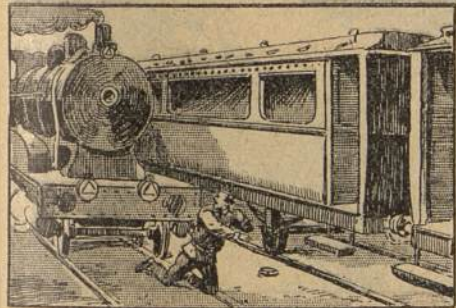
Le coureur qui, en tombant, s'est fracassé la mâchoire et fracturé le crâne, a été transporté à l'hôpital. Son état est des plus graves.

BEAUVAIS.



**CHARRIETIER ÉCRASÉ.** — Conduisant un chariot attelé de trois chevaux et chargé de 5 000 kilos d'immondices, un char et se passait rue du Pont-de-Neuville. Un soubressant le fit choir de son siège sur le pavé où les roues du lourd véhicule lui écrasèrent les reins. Il expira une demi-heure plus tard.

TOURCOING.



**BROYÉ PAR UN TRAIN.** — Au moment où un train entrant en gare, un homme d'équipe qui avait traversé la plate-forme d'un wagon-couloir d'un train arrêté, sauta dans l'entre-voie. Il fut happé par la locomotive du train arrivant en gare. L'infortuné eut les deux jambes coupées.

LILLE.

# LE MYSTÈRE DU VIADUC

Grand roman Policier

Par Michel NOUR

XXV

Quand les quatre hommes arrivèrent à la boutique du marchand de vins, le cocher chargé de faire le guet était installé dans l'embrasure de la porte et semblait interdire l'entrée.

Albert qui marchait le premier le bouscula sans façon.

— De quoi? de quoi? fit l'autre en résistant, on ne peut donc plus demander excuse en passant?... Voilà des manières!...

Et il continua de s'interposer, sans toutefois frapper, car il voyait que l'ennemi était en nombre et il présentait qu'il n'aurait pas le dessus.

Les revolvers surtout l'intimidaient. Cependant le patron avait compris le danger.

Et, aussitôt, il avait couru au fond pour donner issue à ses hôtes.

La chose pressait en effet, car Servois n'avait pas tardé à se débarrasser de l'individu qui voulait l'empêcher d'entrer.

Jamais enthousiaste pour les lettres ou les sciences, le jeune homme s'était toujours distingué en gymnastique et dans tous les exercices physiques.

Sa force et son habileté lui furent d'un utile secours en cette circonstance.

Un coup de tête lancé en pleine poitrine avant que le cocher eût le temps de le parer envoya celui-ci phrouetter contre une table laissant le passage libre.

Quant le cocher se redressa, il avait devant lui les deux revolvers fermement braqués de Bouquillart et de Narcisse.

Quant à Grimaldin, il avait suivi Servois. Tous deux pénétrèrent dans la chambre juste comme le cabaretier refermait la porte derrière le couple Chaussagnol.

— Madame Leudel! s'écria Servois en apercevant la jeune femme, c'était vous! Nous arrivons donc à temps pour vous arracher aux griffes de ces misérables!...

Mais Blanche ne répondit pas.

Elle demeurait immobile, les yeux étrangement fixés sur l'issue par où venait de disparaître l'agent d'affaires.

— Madame! reprit le jeune homme inquiet, ne me reconnaissez-vous donc pas? Ne m'entendez-vous pas?

Ces paroles encore restèrent sans aucune réponse.

Mme Leudel gardait le même mutisme et la même rigidité.

Alors, une angoisse atroce envahit l'âme d'Albert.

Il commençait à pressentir vaguement la vérité.

— Qu'est-ce que cela veut dire? exclamait-il avec un accent désespéré, que s'est-il passé ici?... Quel est ce mystère?...

Pendant que le jeune homme parlait, le cabaretier, sans être vu, adressait des signes à Chamberlot.

Sa mimique signifiait clairement :

« Nous sommes trois contre quatre... dont deux peu redoutables... La partie n'est pas... »

\* Voir les numéros 161 à 184.

Perdue encore... Un peu de courage et nous serons vite débarrassés de ces intrus... N'attendez pas davantage!...

Mais cette manière de procéder n'aurait pas dans les vues du notaire.

Au lieu de répondre au langage muet qui lui était adressé, il sortit de l'ombre où il se dissimulait jusqu'alors et s'avança lentement vers Servois.

— Vous aussi! s'écria Albert, vous étiez ici!... Ah! cette fois, votre culpabilité n'est plus douteuse!... Nous vous tenons!... Vous ne nous échapperez plus!...

Chamberlot ne se troubla pas.

D'une voix basse, brisée, méconnaissable, il répondit :

— Je suis en votre pouvoir... Je le sais... Et je ne chercherai pas à fuir... Tout est fini pour moi, maintenant... Je ne tiens plus à la vie...

— Vous voulez paraître beau joueur, riposta Servois... Il est bien inutile, en effet, de maudire le sort quand on a perdu!...

— Je préfère avoir perdu... Il m'était loisible de fuir avec mon complice tout à l'heure. Si je ne l'ai pas fait, c'est que j'aimais mieux me livrer...

— Votre complice?... Chaussagnol?... Il était ici?... Et il a fui?...

— Il a disparu...

— Grâce à l'aide de... Albert se retourna.

Mais, derrière lui, il n'y avait plus personne : le cabaretier avait jugé opportun de se dérober à son tour.

— Encore un qui s'échappe! gronda le jeune homme. Ah! mais, nous ne serons pas joués jusqu'au bout!...

Il se précipita dans la salle du débit.

Elle était vide!

Servois se demanda s'il n'était pas en proie à un cauchemar.

Il ne comprenait plus rien à ce qui se passait autour de lui.

Ses idées vacillaient.

Un cri déchirant le rappela à lui : c'était Mme Leudel qui l'avait poussé.

Malgré la présence de Grimaldin, Albert eut l'épouvante que Chamberlot, après avoir manifesté un faux repentir, n'eût attenté à la vie de la jeune veuve.

Il n'en était rien.

Révenant à la hâte près de Blanche il la trouva évanouie, le visage horriblement contracté : une frayeur soudaine, inexplicable, lui avait arraché ce cri de terreur, et elle avait aussitôt perdu connaissance.

Un autre drame venait de se passer à quelques pas de là.

Aussitôt qu'il s'était vu pris sans espoir de délivrance, le cocher avait essayé de se tirer d'affaire avec le moins de dommage possible.

— Allons, dit-il à Bouquillart, c'est pas la peine de se manger le nez... Je vais être franc... et j'ai des choses intéressantes à vous dire. On m'avait donné dix francs pour faire le guet... Fallait bien que je gagne mon argent, n'est-ce pas?... Maintenant mon ouvrage est fini... Ma faction est terminée...

## Les Faits-Divers de la Semaine

(Suite).

**L'IVRESSE.** — Un infirmier du 115<sup>e</sup> de ligne, qui était ivre, parcourait la rue, sa baïonnette à la main, menaçant des ennemis imaginaires.

Une brave femme de soixante-huit ans, passa près de lui. Il la bouscula, l'invectiva et finalement, lui porta un coup de baïonnette, qui l'atteignit au front.

On s'empressa auprès de la pauvre femme, qui était gravement blessée et on la transporta chez elle. Le soldat a été arrêté peu après. NOGENT-LE-ROTRON.



**EFFROYABLE CHUTE.** — Dans une usine, deux ouvriers peintres, montés sur un wagonnet placé à une hauteur de neuf mètres, étaient occupés à peindre des rails. Soudain, le wagonnet ayant buté à l'aiguillage, culbuta et les deux hommes firent une terrible chute. Tous deux sont dans un état des plus alarmants.

ROUEN.

**BLESSE PAR UN ÉCLAT DE BOIS.** — Les employés d'un herbager, étaient occupés dans les herbages de leur patron à changer des poulains d'herbage lorsque, alors que l'un d'eux, se trouvait près du passage, l'un de ces animaux au lieu de passer par la portière libre sauta par-dessus la clôture, brisa cette clôture, l'un des éclats de bois vint frapper l'employé à la figure, lui cassant deux dents et le blessant grièvement près de l'œil gauche. Il a été transporté à Lillebonne.

SAINT-GEORGES DE GRAVENCHON.



**UNE CHUTE DE CENT MÈTRES.** — Un employé de commerce, âgé de 21 ans, qui se trouvait au sommet des falaises de Granival, est tombé d'une hauteur de cent mètres. Le cadavre fut découvert par des marins. On ne sait s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

FECAMP.



**ACCIDENT MORTEL.** — Monté sur une charrette, un charretier opérait un chargement de foin. Tout à coup, un éboulement de ce foin produisit qui emportale malheureux le quel tomba sur le sol. Ses camarades se portèrent à son secours, mais le blessé expira.

GRUCHET-LA-VALASSE.

### AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

## LE BIDON DE LA SYMPATHIE

L'art de quitter une maîtresse a des nuances infinies; tel la prend par les arguments, tel autre la prend par les cheveux; l'un la congédie à coups de billets de banque, l'autre à coups de pieds dans les reins; les deux moyens peuvent réussir; mais la jeter à l'eau pour la noyer est un moyen infallible.

C'est celui auquel s'était arrêté un lâcheur nommé Battistini. Telle a du moins été l'opinion du magistrat, au début de l'information, puisque notre homme a été inculpé de tentative de meurtre. Cette grave inculpation n'a pas été maintenue, et c'est d'une prévention de coups et blessures que le tribunal correctionnel est saisi.

Le prévenu persiste à nier (ce qu'on ne lui reproche plus d'ailleurs) d'avoir voulu noyer Marie Cernevoux; il reconnaît l'avoir brutalisé, mais, dit-il, cette femme-là, comme vous

la voyez, mon président, me cramponnait, que je ne pouvais pas m'en débarrasser.

MARIE. — Oh! si on peut dire!

LE PRÉVENU. — Je le dis parce que c'est vrai; comment, messieurs, elle voulait m'embrasser dans la rue.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas une raison pour la jeter à l'eau.

LE PRÉVENU. — Mais, monsieur le président, c'est elle qui s'y est jetée par désespoir que je ne voulais plus d'elle; même que j'ai dit: « Elle veut se noyer, bon débarras! »

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi vous êtes-vous sauvé, alors?

LE PRÉVENU. — De peur qu'elle coure après moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous pensiez qu'elle voulait se noyer, vous ne pouviez pas craindre qu'elle courût après vous.

LE PRÉVENU. — Elle pouvait réfléchir. Une femme qui a un pareil amour pour un homme, qu'elle avait pour moi, faut s'attendre à tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous répondez à un pareil amour par des coups; vous lui donnez rendez-vous pour le soir, près du canal; vous l'emmenez sur la berge; il y avait là une préméditation.

LE PRÉVENU. — Mais, pas du tout, mon président; le matin, je l'avais rencontrée par hasard, et comme je ne pouvais pas me débarrasser d'elle, je lui ai donné rendez-vous pour le soir, afin qu'elle me lâche.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors pourquoi êtes-vous allé au rendez-vous?

LE PRÉVENU. — Parce que c'aurait été toujours à recommencer du pareil au même; alors, c'était pour lui dire finalement: « C'est fini! » Comment, m'sieu, une femme... (j'ai deux témoins qui le diront) qui parlait toujours de me fiche un coup de revolver ou de me détériorer la physionomie avec du vitriol.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez démenagé dès le lendemain matin.

LE PRÉVENU. — Pour ça; de peur du revolver ou du vitriol.

M. LE PRÉSIDENT. — Enfin, nous allons entendre la fille Cernevoux.

Elle est à la barre; c'est une assez jolie fille de vingt ans: « J'étais, dit-elle, avec monsieur depuis deux ans, mais étant en place, je ne pouvais plus demeurer avec lui, vu que j'étais obligée de rester chez mes patrons; c'est pour ça qu'il m'en voulait. »

LE PRÉVENU. — C'est faux, jamais nous n'avons demeuré ensemble; mademoiselle est un crampon, v'la toute l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Enfin, comment les faits se sont-ils passés?

LE TÉMOIN. — Ça s'est passé le 28 septembre; monsieur m'a donné rendez-vous pour le soir huit heures, au coin du faubourg Saint-Martin et du boulevard de la Villette. C'est bien, j'y vais; monsieur arrive avec un de ses amis et il me reproche un tas de propos sur lui, que ça n'était pas vrai, donc il m'a traitée de

salope; là dessus, je lui fiche un coup de bidon à huile sur la tête.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous alliez à un rendez-vous d'amour avec un bidon à l'huile?

LE TÉMOIN. — Je l'avais acheté en venant pour mon usage; alors... ah! j'oubliais de vous dire: avant, il m'avait fichu diverses claques, et de temps en temps quelques coups de pied; c'est bon, il descend le faubourg Saint-Martin avec son ami; je le suis, dont arrivés à la rue des Buttes-Chaumont, je lui demande: « Ou vas-tu? » Il me répond: « Ça ne te regarde pas, viens toujours. » Arrivés au passage Delessert, il me tombe dessus à coups de pied et de poing, et je tombe renversée; son ami lui disait là-dessus: « Laisse-la donc tranquille! »

Dont à ce mot-là, il lui envoie un coup de poing, que voyant que c'était comme ça, son ami n'a plus rien dit. Alors, monsieur me prend à bras-le-corps, me jette sur la berge du canal et me fiche un grand coup de pied qui m'envoie dans l'eau, et là-dessus il se sauve.

M. LE PRÉSIDENT. — Et l'amie?

LE TÉMOIN. — Ah! l'amie... il n'a rien dit, il s'est en allé.

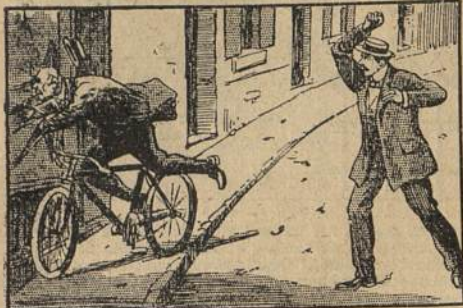
M. LE PRÉSIDENT. — Enfin vous ne vous êtes pas noyée?

LE TÉMOIN. — Non, parce qu'il y a un bateau, que j'ai voulu me rattraper après; ça l'a attiré et il m'a renvoyée au bord; pas moins qu'il y avait au moins quatre ou cinq mètres d'eau, et qu'une minute de plus, n'ayant plus de forces, j'aurais été au fond sans un

## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

**UNE AUTOMOBILE CULBUTÉE.** — Un commerçant de Paris, en villégiature à Gros se rendait excursion, en automobile, à Lavastrie. Il était accompagné de sa femme, d'une jeune fille et d'un ami. La voiture roulait à grande vitesse lorsque à la descente de Chassagne, un coup de volant fit déraiser la limousine. Celle-ci culbuta, après avoir heurté une muraille. Les quatre personnes furent violemment projetés à terre, le commerçant se trouva pris sous la voiture et eut la poitrine broyée. Relevé quelques instants après et transporté au village de Chassagne, il ne tarda pas à succomber. Les autres voyageurs s'en sont tirés avec quelques contusions sans gravité.

SAINT-FOUR.



**CHUTE DE BICYCLETTE.** — Vers six heures du soir, un préposé en chef de l'octroi descendait à bicyclette la rue Saint-James. Ses freins ne fonctionnaient pas et il vint tomber dans la devanture d'un ferblantier. Sous le choc, les glaces volèrent en éclats. Le préposé qui est âgé de 78 ans eut le nez sectionné, la joue coupée et le front contusionné.

BERGERAC.



**DANS LA MINE.** — Un ouvrier se tenait à la corde d'un puits pour assister à la sortie d'une benne de charbon. Par suite d'un faux pas, le malheureux eut la jambe gauche prise entre la cage et le bord du puits. Il en résulta une fracture avec écrasement du tibia.

LA RICAMARIE.



**TUÉ PAR UN ARBRE.** — Au hameau de Bixieux, deux jeunes gens étaient occupés à abattre des arbres. Tout à coup, au moment où un chêne tombait, un des jeunes gens n'eut pas le temps de s'enfuir et l'arbre tomba sur lui. Quand on put le dégager, la mort avait fait son œuvre.

SAINT-JOSEPH.

jeune homme qui m'a entendue crier au secours et qui m'a retirée.

**LE PRÉVENU.** — Je donne ma parole d'honneur que mademoiselle s'est échappée en criant : « Je vas me f... à l'eau. » Alors je l'ai laissée aller... naturellement.

Malheureusement, deux témoins l'ont vu jeter la fille Cernevoux dans le canal d'un coup de pied.

Quant aux témoins cités par lui, ils déclarèrent, en effet, qu'elle menaçait sans cesse de coups de revolver ou de vitriol.

Le tribunal a condamné le prévenu à six mois de prison.

## L'AVEUGLE

### QUI A LA VUE BASSE

On connaît la méprise de Ninon, à ce cri d'un aveugle : « Ayez pitié d'un pauvre homme privé de la plus grande joie de ce monde ! » Comment la célèbre galante n'aurait-elle pas compris cette plus grande joie, de la façon rapportée par les témoins de son exclamation

Je peux aussi bien travailler pour vous que pour les autres... puisque l'argent n'a pas d'odeur...

— Nous ne sommes plus au temps de Vespasien, répliqua sentencieusement Diogène, et les préceptes qui convenaient à un empereur romain ne sauraient vous être applicables.

— Je n'ai jamais connu Vespasien, dit le cocher, mais je ne vous connais pas davantage, et cependant je veux vous être utile...

— Comment ?  
— Avec ma voiture... s'il y a des gens à poursuivre...

— Merci ! dit Piélat. C'est nous qui serions dedans... de toutes les façons !

— Parole ! dit le cocher avec un sérieux comique. La preuve que je marche avec vous, tenez, c'est que voilà mes armes.

Il sortit de sa poche un couteau et un coup-de-poing américain.

— C'est tout ? demanda Bouquillard.

— Oui, tout.

— Fouille ! ordonna Diogène à Narcisse.

— Monsieur permet ?... demanda ironiquement le jeune Piélat.

Et, sans attendre la réponse, il explora les vêtements du cocher.

Il n'y trouva rien.

Alors, Bouquillard abaissa son revolver.

Mais au même moment, un bruit lui fit dresser la tête : c'était la trépidation saccadée d'une automobile.

— Ah ! les canailles ! s'écria-t-il, ils ont filé par le jardin !...

Et il s'élança sur la route.

— Savoir ! fit le cocher, il vaut mieux les suivre tout de même... Une panne, un accroc quelconque peut nous les livrer...

En réalité, il saisissait surtout l'occasion de prendre le large.

Narcisse monta sur le siège à côté de lui.

Un coup de fouet vigoureux cingla les flancs du cheval qui partit à bonds désordonnés.

— Pas calé, le chauffeur ! remarqua le cocher, y a du bon pour nous !

En effet, Chaussagnol, qui n'avait à sa portée que ce moyen de fuite rapide, conduisait pour la première fois.

Et tout paraissait contre lui.

A son inexpérience se joignait le danger de l'obscurité : la nuit était très noire et Chaussagnol n'avait pas pris le temps de rallumer le phare.

Ernestine tremblait de frayeur mais n'osait pas dire un mot.

Quant à l'agent d'affaires, il avait perdu sa belle assurance.

Il ne se sentait plus en veine.

Cependant, il avait en poche tous les papiers signés de la main de Mme Leudel. S'il pouvait être le lendemain à l'étranger, le million était à lui.

Chaussagnol fit appel à toute son énergie. C'était le moment de ne point manquer de décision.

Se sentant poursuivi, il s'efforçait de son mieux d'augmenter sa vitesse.

Aucun accident ne survenant, il commençait à respirer avec plus d'aisance.

Mais une nouvelle crainte l'assaillit.

Il dirigeait sa machine tant bien que mal avec force crochets, mais la route qu'il suivait était parallèle aux fortifications, il ne s'éloignait pas de Paris.

Une voie s'ouvrit à lui, large, qui le tenta. Seulement, il ne se rendit pas compte qu'elle s'amorçait à un angle très aigu. Il opéra un virage brusque sans ralentir la vitesse ; un violent dérapage s'ensuivit et la voiture culbuta, les roues en l'air, tandis que le moteur continuait de tourner à toute vitesse, avec un tapage infernal.

Chaussagnol gisait dessous, la poitrine enfoncée par le volant de direction.

Son apprentissage de chauffeur n'avait pas duré trois minutes.

Ernestine, elle, avait été précipitée contre

une borne ; on la releva peu après, les deux jambes brisées.

Pendant ce temps, l'essence qui s'échappait du réservoir renversé prenait feu et l'automobile flambait sur le cadavre de Chaussagnol.

Narcisse et le cocher, qui avait poussé son cheval avec une énergie admirable, arrivèrent juste pour constater ce tragique dénouement.

Le jeune Piélat, malgré son tempérament gouailleur, sentit un frisson lui parcourir l'échine.

XXVI

Quand Mme Leudel revint à elle, il lui fallut faire de pénibles efforts pour comprendre où elle se trouvait.

Elle ne se rappelait absolument plus rien de ce qui s'était passé.

Tout souvenir s'abolissait de sa mémoire à dater de l'instant où elle avait perdu connaissance sous l'action du chloroforme que la femme de Chaussagnol lui avait fait respirer.

Servois lui expliqua sommairement de quel attentat elle avait été victime.

Pendant ce temps, Chamberlot demeurait à l'écart, accablé d'une honte réelle, d'un repentir sincère.

Quand la jeune veuve l'aperçut, elle eut un geste d'effroi.

Aussitôt, le misérable, désespéré, tomba à ses genoux.

— Oh ! madame, madame ! s'écria-t-il, je ne vous demande point de me pardonner... Je ne mérite aucune pitié... Je n'implore pas la vôtre... Mais vous n'avez rien à craindre de moi, je vous le jure... Je n'ai pu empêcher Chaussagnol d'accomplir son dernier forfait ; je l'aurais tué s'il avait voulu s'attaquer à votre vie !...

— Je vous croirais peut-être, répondit durement Mme Leudel si vous aviez toujours manifesté le même respect de l'existence des autres ! Malheureusement, vous avez déjà un crime horrible sur la conscience !

— Grâce au ciel, cet attentat auquel ma passion seule m'avait fait consentir n'a pas réussi...

— Vous n'avez pas toujours raisonné ainsi... Et vous aviez la conscience chargée de cette tentative d'assassinat quand vous osiez me parler de votre affection pour moi. Misérable !...

Chamberlot, sans répondre, courba la tête, la gorge étreinte par un sanglot.

Peu à peu l'exaltation de Mme Leudel s'apaisait.

Elle n'éprouvait pas encore de pitié pour celui qui avait froidement voué René à la mort, mais elle pensait que son fiancé miraculeusement sauvé avait devant lui toute une vie de bonheur, tandis que l'existence de ce vieillard qui sanglotait à ses pieds allait s'effondrer dans la souffrance et l'ignominie.

Cependant, il était coupable ; il devait être châtié sans pitié.

Est-ce qu'il avait hésité, lui, à frapper des innocents ?...

Chaussagnol et Chamberlot en cour d'assises ! C'était justice.

Elle ne savait pas encore que l'agent d'affaires avait cessé de vivre au moment où elle s'évanouissait.

Précisément Piélat arrivait, tout essoufflé, exténué d'avoir couru.

— Ah ! monsieur ! s'écria-t-il, dès en entrant, quelle affaire !... Le Chaussagnol a voulu se sauver dans l'automobile. Ils ont culbuté. Il est écrabouillé... Et la vieille a les deux jambes en marmelade... Elle pousse des cris de possédée !...

— Déjà punis ! exclama Servois... Mais tais-toi ! ajouta-t-il voyant Mme Leudel toute blanche, prête à défaillir encore.

(La fin au prochain numéro.)

## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

**UNE AGRESSION.** — Une tentative d'assassinat vient d'être commise sur un négociant ambulant, demeurant à Labrit. Ce marchand suivait la route de Brocas à Labrit, regagnant son domicile, lorsqu'il fut assailli, vers dix heures du soir par deux individus qui bondirent du fond d'un fossé.

Avant que le malheureux négociant ait pu se mettre sur la défensive, les deux malfaiteurs s'élançèrent à côté de lui sur le siège de la voiture, l'aveuglèrent au moyen de tabac à priser qu'ils lui jetèrent au visage et le lancèrent sur la chaussée après lui avoir enlevé une somme de 425 francs et l'avoir frappé d'un coup de couteau au flanc.

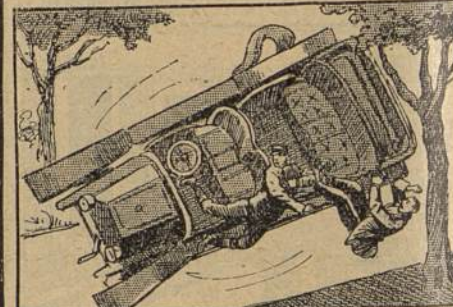
La victime de cette tentative criminelle n'a pu fournir aucun signalement sur les bandits. MONT-DE-MARSAN.



**LES DANGERS DE L'ESSENCE.** — Dans l'atelier d'une blanchisseuse, une lampe à essence qui se trouvait sur une table fut involontairement renversée sur le plancher. Le feu se communiqua aux vêtements de la blanchisseuse. Une voisine, accourue aux cris de la victime, put la rouler dans une couverture et étouffer les flammes. Mais la blessée succomba à ses brûlures. BORDEAUX.



**UNE GRANGE EFFONDREE.** — Au village de la Goirandie, trois charpentiers étaient occupés à découvrir une grange, lorsque la construction s'écroula, ensevelissant deux des charpentiers, tandis que le troisième était projeté au loin. L'un des deux ensevelis eut la tête affreusement mutilée. MASSIGNAC.



**GRAVE ACCIDENT D'AUTO.** — Un voyageur de commerce revenait en automobile de Jarnac et se dirigeait sur Cognac. En arrivant aux Quatre-Pendants, un pneu éclata et la voiture fit panache. Le représentant et son mécanicien furent projetés sur le sol. Le premier fut tué sur le coup, l'autre fut très grièvement blessé. ANGOULEME.

**M. LE PRÉSIDENT.** — En tout cas, vous savez bien où vous mettez les mains.

**LE PRÉVENU.** — Le hasard, mon président, le simple hasard.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Enfin, vous n'êtes prévenu que de mendicité en feignant une infirmité.

**LE PRÉVENU.** — Mais je n'ai rien feigné du tout, mon juge : je n'ai pas dit comme la coutume usagère des aveugles : « Ayez pitié d'un pauvre aveugle ! »

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous allons entendre l'agent qui vous a arrêté.

**L'AGENT.** — J'avais vu cet homme recevoir à diverses reprises ; mais le croyant aveugle, j'avais fermé les yeux. (Rires partagés par le témoin, qui ajoute :) C'est sans intention que j'ai dit ça.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Continuez ! Comment vous êtes-vous aperçu qu'il n'était pas aveugle ?

**LE PRÉVENU.** — Monsieur l'agent ne m'a pas entendu dire que je l'étais.

**M. LE PRÉSIDENT.** — N'interrompez pas !

**L'AGENT.** — D'abord, j'ai remarqué qu'il s'approchait des dames en ayant l'air de tâtonner, mais plusieurs s'étant retournées vivement d'un air offensé...

**LE PRÉVENU.** — Simple hasard.

**L'AGENT.** — Possible, mais vous n'attrapiez jamais des hommes, ni des vieilles dames ; alors, il s'est éloigné et je l'ai suivi. A un moment, apercevant un monsieur à une fenêtre,

il s'arrête, tend la main. Le monsieur se fouille enveloppe une pièce de monnaie dans un bout de papier, lance le petit paquet au mendiant et ce censé aveugle attrape le paquet au vol. (Rire général.)

**M. LE PRÉSIDENT.** — Et naturellement vous vous êtes dit : « Un aveugle qui attrape les sous au vol, ça n'est pas clair. »

**LE PRÉVENU.** — Mais, mon président, j'ai eu l'avantage de vous dire que je ne suis pas ce qu'on peut appeler aveugle.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vois bien.

**LE PRÉVENU.** — Oui, mais moi, je vois mal, voilà tout ; ainsi, d'où je suis, je ne pourrais pas dire comment vous avez la figure faite ; ça ne m'empêche pas de vous voir ; simplement que si j'avais l'honneur de vous rencontrer, ça ne serait pas impolitesse si je ne vous retirais pas ma casquette, qui vous est dû, uniquement parce que je ne vous reconnaîtrais pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Vous n'avez rien de plus à dire pour votre défense ?

**LE PRÉVENU.** — Mon président, je pourrais en dire, que ça n'en finirait plus sur la chose de mendier ; ainsi, dans l'antiquité, il y a eu Bélisaire...

**M. LE PRÉSIDENT.** — Oh non, asseyez-vous ! Le tribunal condamne ce faux aveugle à deux mois de prison.

JULES MOINAUX.

# LA FAUTE D'AMOUR

Grand roman de Passion

PAR MAXIME VILLEMER

## DEUXIÈME PARTIE

### Mortel Secret

XV (Suite.) \*

— Alors, descendons à la cave, fit M<sup>e</sup> Cavaillon. Accompagnez-nous, monsieur Joseph. Vous nous fournirez les indications nécessaires.

Une inquiétude profonde crispait les traits un peu durs de M<sup>e</sup> Cavaillon ; le vieux notaire avait peur maintenant d'entraîner son client à la ruine.

Au contraire, le comte de Kernoël, lui, restait calme ; aucune émotion ne se reflétait sur son visage. Homme de devoir, il n'hésitait pas à aller de l'avant, tête baissée, vers le gouffre qui peut-être allait l'engloutir.

Une lanterne à la main, Joseph marchait devant, fouillant, regardant partout, aidé par le notaire qui, en ce moment, ressemblait à un agent de police à la recherche d'un malfaiteur.

Tout à coup, un cri. Au débouché d'une longue galerie, encombrée de vieilles bouteilles cassées, une porte de fer apparut aux trois hommes.

— Là !... là !... dit Joseph ; ce doit être là !... Et, aussitôt, le malheureux fut pris d'un tremblement.

— Voyons, Joseph, pourquoi tremblez-vous ainsi ? demanda André, inquiet. — Oh ! monsieur le comte... c'est l'entrée du souterrain ! C'est là où, pendant la Révolution, se cachait la famille de Flers...

« Ce souterrain aboutit à la maison voisine, qui appartenait autrefois, et qui appartient encore, à la famille de Beaumont, cet hôtel, complètement abandonné maintenant, est fermé depuis de longues années déjà.

« Or, jadis, le duc de Flers, mon ancien maître, était éperdument amoureux de Diane de Beaumont. De son côté, la jeune fille partageait les mêmes sentiments ; aussi les deux amants se retrouvaient-ils chaque nuit.

« Mais, pour ne pas éveiller la curiosité et la malveillance des domestiques, le duc de Flers se rendait par ce souterrain à l'hôtel de Beaumont.

— Mais c'est tout un roman, fit André. — Oui, ce fut le roman d'amour du dernier rejeton d'une grande race, fit Joseph d'un ton sentencieux.

« Hélas ! ce roman d'amour ne dura pas longtemps. Diane de Beaumont, atteinte d'une maladie de poitrine, mourut à Metz au cours de la guerre contre l'Allemagne.

« Profitant du désarroi forcé qui régnait alors dans la grande ville de guerre, le duc de Flers parvint, à prix d'or, à faire enlever le corps de la bien-aimée et, lorsque survint la paix, le ramena à Paris.

Près de la porte de fer, les trois hommes restaient immobiles, n'osant avancer.

Sous les lueurs vacillantes de la lanterne, la longue galerie prenait un aspect tragique.

De temps à autre, de grosses araignées apparaissaient, glissant sur les murs crevassés, interdites et craintives, étonnées qu'on vint ainsi les déranger dans leur solitude si longtemps respectée.

Sur le sol, on voyait briller les yeux apeurés des souris et des rats, se bousculant pour fuir ces trois hommes.

— Il faut enfoncer cette porte de fer, dit enfin le notaire.

— Ce serait sans doute fort difficile, observa Joseph ; mais, là-haut, existe un trousseau de clefs que j'ai aperçu bien souvent dans un des tiroirs du cabinet de toilette du duc.

— Maintes fois je l'ai vu, moi aussi ; mais je l'ai laissé en place, fit André. — Alors je vais le chercher ; peut-être trouverons-nous parmi toutes ces clefs celle qui nous est nécessaire.

Joseph partit, marchant aussi vite que le lui permettaient ses vieilles jambes. Peu de temps après, il revint, agitant dans ses mains un trousseau d'une vingtaine de clefs rouillées.

Le notaire prit les clefs et commença de les essayer.

La troisième tentative fut couronnée de succès ; la porte de fer grinça et roula sur ses gonds.

Une humidité glaciale pénétra les trois hommes, un vent froid cingla leurs visages.

D'abord ils ne virent rien, tellement l'ombre était profonde... mais, peu à peu, de cette ombre se détachèrent les choses. A droite, la muraille nue ; à gauche..., une pierre tombale !

— Un tombeau ! fit Joseph en se signant.

Et tous trois se penchèrent. Sur la pierre en granit des Vosges étaient gravés ces mots :

« Diane de Beaumont... morte à vingt-deux ans ».

— Ah ! ah ! voilà que ça se corse, fit le notaire vivement impressionné.

— Je comprends maintenant pourquoi le duc de Flers — frère aîné de ma mère — vivait toujours seul, s'isolait de toute sa famille ; — et ce qui autrefois me paraissait extraordinaire, me semble aujourd'hui tout naturel.

« Le duc de Flers ne voulait vivre que de ses souvenirs ! c'est près de cette tombe qu'il se rendait chaque nuit ; — et maintenant que le mystère de ses promenades nocturnes est découvert, peut-être ferions-nous bien de nous en tenir là... Sans doute, nous ne trouverons pas ce que nous cherchons. »

Mais, tout à coup, dans la muraille faisant face au tombeau de Diane de Beaumont, une petite porte de fer, rouillée par le temps, lui apparut.

Située à hauteur d'homme, cette porte ressemblait à l'entrée d'un four à pain — comme il s'en trouve encore beaucoup dans les villages.

Du trousseau de clefs apporté par Joseph, le notaire en retira une qu'il essaya aussitôt.

O joie... cette clef était la bonne ; — la porte de la cachette s'ouvrit.

Interdits d'un si prompt succès, les trois hommes hésitaient à regarder par l'ouverture béante.

Ce fut le notaire qui se décida le premier.

Prenant la lanterne des mains de Joseph, M<sup>e</sup> Cavaillon explora la cachette ; — et aussitôt il poussa un cri.

Il y avait là un monceau d'or ; et parmi cet or, pêle-mêle, des rubis, des émeraudes, des perles.

A côté, dans un coffret d'ébène, se trouvaient cinq volumineuses liasses de billets de banque, représentant chacune cinq cent mille francs... soit deux millions et demi.

Plus loin, dans un autre coffret, Cavaillon trouva pour plus de deux millions en titres au porteur et en titres de rente française.

— Oh !... oh ! dit-il, quelle fortune ! Dieu veuille, monsieur le comte, qu'elle vous reste !

Et ses mains, devenues fébriles, fouillaient les profondeurs de l'armoire secrète. Il en retira de nombreux papiers jaunés par le temps ; des récépissés, des reçus de toute nature ; il en retira aussi une enveloppe placée là depuis moins longtemps, à en juger par son parfait état de conservation.

Il approche l'enveloppe de la lanterne... et il lit :

« A monsieur André de Kernoël, mon « neveu. — A lire après ma mort. »

— Voilà une lettre pour vous, monsieur le comte, dit M<sup>e</sup> Cavaillon, en se tournant vers André ; comme votre oncle est mort depuis cinq ans, vous serez en droit, tout à l'heure, d'en prendre connaissance.

Le notaire referma le four à secret, referma aussi l'entrée du souterrain ; puis tous trois reprirent le chemin de l'hôtel.

Arrivé au grand salon, Joseph manifesta l'intention de se retirer.

Le notaire le retint.

— Restez, monsieur Joseph ; pour la paix de votre conscience, il est nécessaire que vous assistiez avec nous à la lecture de cette lettre... de ce testament peut-être.

Joseph resta.

Et voici ce qu'André de Kernoël lut à haute voix :

« Paris, 14 octobre 18... »

« Mon cher neveu,

« Aujourd'hui, je me suis traîné, pour « la dernière fois sans doute, dans le « souterrain où, pendant tant d'années, « je suis allé, la nuit, prier près du tom- « beau de celle que j'ai profondément « aimée.

« Quand Diane eut quitté à tout « jamais cette vie de misère, j'ai voulu « conserver sa dépouille mortelle. Je « l'ai enlevée de Metz, la ville assiégée, et « l'ai ramenée en terre française, dans « cette vieille demeure où, pendant trop « peu de temps, nous avons été si heu- « reux !

« Les années ont passé, mais mon « cœur a gardé l'inoubliable souvenir « de cet unique amour... »

« Et c'est la mort de cette femme qui « a fait de moi un misanthrope. Jeune « encore, je me suis retiré du monde, « voulant désormais vivre seul toujours, « avec mes souvenirs, dans cette grande « maison où, bien souvent, j'ai frissonné « l'hiver, où, — et les portraits de mes « aïeux vous le diraient s'ils pouvaient « parler — j'ai tant souffert... tant « pleuré... »

« Là, j'ai appris successivement la « mort de tous ceux que j'aimais ; la « mort de votre mère, mon cher neveu, « la préférée de mon cœur... »

« Oui, la préférée de mon cœur ! « J'étais déjà un homme quand elle est « née ; et ce fut pour moi une grande « joie d'avoir une petite sœur.

« Elle aussi, hélas ! est morte depuis « bien longtemps déjà — souvent les « jeunes s'en vont les premiers ! — et « vous demeurâtes orphelin : votre père, « lui, avait pris la mer... et n'était jamais « revenu !

« Or, je crains aujourd'hui que vous « aussi ne preniez la mer... pour ne « jamais revenir !

« Alors, j'institue, pour légataire uni- « verselle de toute ma fortune, Gaétane « de Kernoël — votre fille aînée — à « charge par elle de remettre à sa sœur « Blanche une somme de cinq cent « mille francs et de servir à son père une « rente annuelle de cinquante mille « francs.

« 14 octobre, 18... »

« 2 heures du matin.

« FRANÇOIS, duc de Flers. »

— Mon maître est mort le 15 octobre, dit Joseph ; ce testament a donc été fait la veille même de sa mort.

— Singulière idée de cacher une lettre si importante dans un trou à rats, fit M<sup>e</sup> Cavaillon. Si le comte de Kernoël était resté à Paris, jamais sans doute la pensée d'explorer la galerie souterraine ne lui serait venue... et toutes ces richesses n'eussent profité à personne.

— Au moment de mourir, le duc de Flers a dû avoir la même pensée que vous, fit Joseph avec conviction.

— Et qui vous le fait supposer ?

— Ceci : chaque matin, avant même que le valet de chambre se présentât chez le duc, j'avais ordre de monter le courrier. Or, le 15 octobre au matin, je portai comme d'habitude les lettres et les journaux... et je fus tout étonné de trouver mon maître assis à son bureau, la tête renversée sur le dossier de son fauteuil, les mains déjà froides.

« Je m'approchai de lui... et je constatai qu'il était mort !

« Devant lui, étalée, je vis une feuille de papier à moitié remplie ; alors la curiosité me vint de lire cette feuille... vous en auriez sans aucun doute fait autant, n'est-ce pas, monsieur ?

— Peut-être ; mais voyons, Joseph... continuez.

— Eh ! bien, c'était la reproduction exacte de la première partie de la lettre trouvée dans la cachette et adressée à monsieur le comte de Kernoël.

« La mort avait glacé la main de mon maître et il n'avait pu achever ; il en était resté au passage suivant : « et les portraits de mes aïeux vous le diraient s'ils pouvaient parler... j'ai tant souffert... tant pleuré ! »

— Maintenant, je comprends, fit le notaire, c'était un double du testament que nous avons lu tout à l'heure ; et nul doute que, si le duc avait eu le temps d'achever sa transcription, il eût ajouté les indications nécessaires pour trouver le testament déposé dans l'armoire de fer.

— Et qu'est devenu ce commencement de lettre ? demanda André.

Joseph se troubla.

— Sans doute vous l'avez gardé ? fit M<sup>e</sup> Cavaillon.

— Pensant bien que ce brouillon serait utile un jour, je l'ai mis en lieu sûr. Je l'ai rangé dans un tiroir à secret de la bibliothèque... et, si vous le désirez, je peux vous le montrer.

— Allez, mon ami... allez dit André.

Joseph sortit du salon.

Pas un mot maintenant entre le comte et le notaire restés seuls. Tous deux sont encore profondément impressionnés par l'étrange aventure. Ce dramatique roman de François de Flers et de Diane de Beaumont, ce souterrain reliant les deux maisons voisines et permettant aux deux amants de se réunir en toute sécurité, cette tombe aperçue dans l'ombre, enfin cette mystérieuse armoire renfermant des millions... tout leur semblait un conte des Mille et une nuits.

Joseph revint, tenant la feuille de papier que le temps avait quelque peu jaunie ; et aussitôt le notaire et André purent lire sur ce document inachevé les mêmes phrases que celles tracées sur le testament trouvé dans l'armoire de fer.

Seule, la mort avait empêché le duc de Flers de la compléter et d'y ajouter les indications nécessaires pour découvrir l'original.

— Joseph, dit le comte, jamais je n'oublierai ce que vous avez fait pour moi.

« M<sup>e</sup> Cavaillon et moi nous étions venus à Paris uniquement pour commencer des recherches dans l'hôtel ; et grâce à vous, Joseph, ces recherches ont été singulièrement abrégées ; elles ont été rendues faciles par vos confidences, par vos révélations.

« Je vous en suis très reconnaissant ; — aussi, dès aujourd'hui, je veux vous attacher définitivement à cette maison dont vous ne sortirez que pour venir passer l'été à Plogoff.

Le vieux serviteur fit deux pas en avant pour prendre les mains que lui tendait André.

— Oh ! dit-il, je suis trop heureux, monsieur le comte, d'avoir aidé à faire exécuter la volonté de mon maître !...

— Demain, il faudra enlever toutes les affiches apposées sur les murs, dit le notaire, et mettre à la porte les personnes qui se présenteraient pour visiter.

— Soyez tranquille ; maintenant il ne fera pas bon que les voisins m'embêtent... autrement, gare ! si mon poing ne suffit pas, je me servirai du balai.

— Quant à moi, dit le notaire triomphant en se tournant vers André toujours très calme ; quant à moi, il ne me reste plus qu'à mettre Mlle Gaétane de Kernoël en possession de l'immense fortune du duc de Flers.

\* Voir les numéros 149 à 184.

En instituant Gaétane légataire universelle, le duc de Flers avait voulu faire revivre les traditions du passé.

Puis aussi, s'il donnait à l'aînée de la famille de Kernoël la plus grande partie de sa fortune, c'est qu'il estimait que Blanche, toujours souffrante, ne se marierait sans doute jamais.

Le comte, lui, était heureux de cette décision.

Deux jours après, il reprenait le train pour Quimper.

Il ne s'arrêta que quelques heures à son hôtel de la rue Saint-François; puis aussitôt il repartit pour Plogoff, où Coralie l'attendait avec une très vive impatience.

— Eh bien? demanda Coralie anxieuse; nous apportez-vous de bonnes ou de mauvaises nouvelles?

— Vous le saurez bientôt, ma chère amie. Laissez-moi d'abord me remettre un peu et embrasser mes filles.

Il étreignit Gaétane longtemps sur sa poitrine; puis ensuite embrassa Blanche avec effusion.

— Excusez-moi de ne point vous avoir écrit, fit le comte en se tournant vers Coralie qui l'examinait avec inquiétude; certaines choses ne peuvent se dire par lettre.

— Vraiment, vous me faites peur.

— Rassurez-vous: je vous apporte de bonnes nouvelles.

Coralie respira.

André quitta ses vêtements de voyage; puis, après avoir pris une tasse de thé, il passa dans son cabinet de travail où déjà Coralie l'attendait.

— Tout a réussi au delà de mes desirs, dit le comte de Kernoël en s'arrêtant brusquement devant Coralie immobile près de la vaste cheminée.

— Vraiment?

— J'ai trouvé un testament.

— Vous l'avez sur vous?

— Non, M<sup>e</sup> Cavaillon le garde; il en a besoin pour mettre Gaétane en possession de l'immense fortune que lui laisse le duc de Flers.

La foudre fut tombée à ses pieds que Coralie n'eût pas été plus anéantie. Elle vacilla, son front se couvrit d'une sueur froide.

— Gaétane... l'héritière du duc? s'écria-t-elle.

— Oui... Gaétane! Mon oncle l'institue légataire universelle de ses millions, de ses pierres précieuses, de son hôtel de la rue de Babylone, du mobilier et des œuvres d'art que vous avez pu apprécier...

— Il lui donne tout, comme étant l'aînée des Kernoël, à charge par elle cependant de remettre à Blanche une somme de cinq cent mille francs et de me servir, à moi, une rente annuelle de cinquante mille francs.

— Cinq cent mille francs pour Blanche! murmura Coralie; cinq cent mille francs... une misère, tandis que l'autre aura des millions, des pierres précieuses, un hôtel princier!...

— Et vous ne vous révoltez pas? Vous admettez que l'aînée de vos filles roule équipage, vive dans l'opulence, alors que la plus jeune ne possède presque rien? Ah! vous n'êtes pas juste, monsieur le comte... vous n'êtes pas juste!

— Gaétane se mariera, perpétuera la race! dit André, le front assombri. Elle est robuste, elle est forte...; tandis que l'autre, vous le savez bien, est à la merci d'un coup de vent.

— Ainsi, vous, son père, vous la condamnez! fit Coralie, le regard dur, la lèvre blême; mais moi je saurai l'arracher à la mort; elle vivra...; elle se mariera, elle aussi!

— Que Dieu vous entende!

— Et votre devoir est de partager entre vos deux enfants la fortune du duc de Flers.

— Je n'en ferai rien... la volonté du mort sera respectée!

— Alors, tout à l'une... et rien à l'autre? s'écria Coralie dont les yeux lançaient des flammes de colère. Non, non! cela serait d'une injustice trop criante... et vous, chef de la famille de Kernoël, vous devez y remédier.

Et André, d'un ton glacial, répète: — La volonté du mort sera respectée...

« Voyons, Coralie, écoutez bien ce que je vais vous dire.

« Tout à l'heure encore, vous ignoriez le bonheur qui nous arrive, vous ne saviez pas de quelle fabuleuse fortune nous

héritions — je dis « nous » car je suis bien persuadé que, d'elle-même, Gaétane partagera avec nous toutes ses richesses.

« Et, alors, pourquoi vous lancer dans des récriminations? Pourquoi ne pas vous réjouir d'un événement rendant colossalement riche notre aimée, cette Gaétane adorable qui se mariera un jour et qui nous donnera de robustes petits-enfants que nous aimerons de tout notre cœur? »

Et Coralie répète, frissonnante: — Des millions!... des pierres précieuses!...

— Oui, des monceaux d'or, des émeraudes, des rubis, des perles, des liasses de billets de banque et de titres au porteur... oui, j'ai vu tout cela.

Ne voulant pas en entendre davantage, Coralie sortit.

Elle ne trouva ni Gaétane ni Blanche au salon; alors elle descendit au jardin, traversa le petit parc et se dirigea vers une maisonnette située dans un champ de bruyères.

C'était la demeure des Kerven. La porte était entr'ouverte; Coralie pénétra dans une grande pièce carrelée, faiblement éclairée par une petite fenêtre donnant sur la campagne.

Près de cette fenêtre, une vieille femme était assise, un tricot à la main.

Le visage ridé de la pauvre Yvonne, ses yeux inquiets, l'expression angoissée de sa physionomie, tout attestait les dures insomnies, montrait le trouble d'une conscience agitée.



LA GOUTTE DE SANG. — Modeste appuya son front sur la main de l'officier.

« Ah! Coralie, comme notre aînée sera riche, comme notre aînée sera heureuse!

Fiévreuse, toujours immobile à la même place, Coralie écoute ces paroles qui broient son cœur, font trembler ses lèvres.

— Oh! dit-elle en passant la main sur son front, vous adorez Gaétane... mais vous n'aimez pas Blanche! Sans cesse vous songez à l'aînée... jamais à l'autre, et si Blanche mourait vous seriez vite consolé. Mais Blanche vivra... et prenez garde que Dieu vous prenne Gaétane!

— Malheureuse!...

— Oui, prenez garde! reprit Coralie, dont les yeux se fermèrent.

— Vous savez, Coralie, combien je les aime toutes les deux, ces filles chéries; vous savez que je n'ai d'autre volonté que la leur; mais j'estime que Blanche, destinée à vivre avec nous toujours, sera assez riche, aura suffisamment d'argent pour être heureuse.

En apercevant la comtesse de Kernoël, Yvonne releva la tête, et ses petits yeux papillotèrent sous les lourds sourcils blancs.

— Tu es seule? demanda Coralie.

— Toute seule; Kerven est à la « pointe du Vent ».

— Il est allé pêcher?

— Il le faut bien: on ne roule pas sur l'or, ici, et on doit se contenter de pain noir, de sardines et de pommes de terre.

— Allons, ma bonne Yvonne, te voilà encore dans tes idées noires...

— Elles ne me quittent guère. Ah! voyez-vous, on a tout de même une conscience... et vous ne sauriez croire combien elle gronde en moi, ma conscience!

— Oh! si je pouvais retourner de vingt ans en arrière, je ne ferais pas ce que j'ai fait! dit Coralie, la voix stridente, les dents serrées.

— Et cependant nous avons agi pour le bien, ne nous laissant guider toutes deux que par un louable sentiment!

fit Yvonne en joignant ses mains tremblantes sur ses genoux.

D'une voix âpre elle reprit: — Moi aussi, je voudrais retourner de vingt ans en arrière; et moi non plus je ne ferais pas pas ce que j'ai fait — car enfin elle n'est pas heureuse, cette demoiselle Gaétane — non seulement vous ne l'aimez pas, mais encore vous éprouvez pour elle de la haine!

— Oui, je la hais!

— Ah! Jésus! elle est si bonne, si douce, si belle!

— Toi aussi tu l'aimes mieux que l'autre! s'écria Coralie; et depuis longtemps je connais tes sentiments à cet égard.

— Je les adore toutes les deux.

— Tu ne devrais en aimer qu'une: la vraie fille de ton maître!

Coralie, maintenant, parlait à voix basse et la vieille femme l'écoutait, frissonnante, la tête penchée, et sous ses paupières roulaient de grosses larmes.

Certes, depuis longtemps déjà, la pauvre vieille ne connaissait plus le repos, et toujours les visites de la comtesse de Kernoël la troublaient profondément.

Lorsqu'ils avaient quitté leur service auprès des Kernoël, Kerven et Yvonne s'étaient retirés dans cette petite maisonnette où ils vivaient du peu qu'ils avaient amassé; et maintenant jamais Yvonne ne venait au château; jamais elle ne se rendait à Brest, dans le petit hôtel de la rue Saint-François, où, pendant vingt-cinq ans, elle avait été si heureuse!

A présent, tout était fini pour elle; elle vivait isolée dans cette maisonnette avec ses souvenirs et l'incessant remords de la faute commise.

Kerven, lui, s'en allait dès l'aube, pêcher en mer, ou bien, silencieux et morne, il s'installait à la pointe du Raz et s'offrait comme guide aux touristes.

De cette façon, tous deux arrivaient à vivre tant bien que mal.

Après un long silence, Coralie reprit: — Et tu ne sais pas tout ce qui arrive!

Oh! pour moi maintenant la punition est complète!...

Yvonne tressaillit, ses mains amaigries s'agitèrent, et sur Coralie elle leva ses regards inquiets.

Alors, d'une voix saccadée, la comtesse de Kernoël raconte à la vieille Bretonne la grande nouvelle, lui dit quel fabuleux héritage vient de faire Gaétane.

— L'étrangère! fait Yvonne... l'étrangère!

— Oui, l'étrangère hérite de toute la fortune du duc de Flers; l'étrangère est enrichie au détriment de Blanche... comprends-tu?

— La punition!... La main de Dieu! murmure Yvonne en cachant son visage dans ses doigts.

— Tout m'accable, ajoute Coralie, et l'avenir m'épouvante. Oh! si cette fille mourait!... si elle mourait — comprends-tu — ce serait l'autre, ma Blanche aimée, qui hériterait alors de toute l'immense fortune de celle qu'on croit sa sœur!

— Sa sœur! oui, sa sœur de par la loi! fit Yvonne. Sa sœur... car il n'y a plus rien à faire. Il est impossible à présent de dire la vérité, de fournir des preuves: ce serait causer un scandale épouvantable, celle de Kerven... la mienne; ce serait aussi provoquer l'arrestation de la marquise de Presles — cette femme maudite, instigatrice de l'odieuse crime — car tous ensemble nous avons commis un crime!

— Tais-toi, malheureuse...

Et, les sourcils froncés, Coralie se lève... et s'enfuit.

« Oh! pensa Yvonne, elle ne reviendra pas ici de longtemps; que Dieu la conduise ailleurs... et la protège. »

Et, tranquillement, Yvonne reprit son tricot, près de la fenêtre.

Mais à peine était-elle réinstallée, qu'un galop de cheval se fit entendre sur la route.

Yvonne leva les yeux et regarda.

— Ah! Jésus... c'est notre demoiselle Gaétane! murmura-t-elle, radieuse.

Elle l'aimait, elle l'adorait, cette enfant qu'elle avait élevée, et qui avait remplacé la morte.

Et elle se précipita pour ouvrir la porte de la maisonnette.

L'amazone venait de s'arrêter et de sauter à terre au bord de la route; puis, après avoir attaché l'animal au tronc d'un arbre, elle s'avança, légère et gracieuse, vers la vieille Yvonne qu'elle embrassa tendrement sur les deux joues.

(La suite au prochain numéro.)

J petite, vous...  
— N  
— V  
— H  
bonté c si grand Il ne m aime... vers vo est finie. J'ai tro reuse...  
— So  
— A  
J'ai ess seconde vous...  
vie soit devoirs me sens Tout ce religieu un cou qui me je reche on en t j'ai réll utile da ce son des non vœux... dévoue!  
— J  
simplen  
— E  
des aut siez le je suis deman tâche e tal... J gardere rez que être qu loin qu viendre dirai al est deve dit-elle, vous v mais pa toile bl blanc mon pe  
— A  
volonté  
— O  
ses dev mon le pourrai  
— J  
— O  
le secre tous ?  
— P  
— N  
pas un — S  
— L  
savoir...  
— P  
— J  
— P  
— P  
— S  
le quit de mes  
— V  
voir... mariag  
\* Voir

# LA GOUTTE DE SANG

Grand roman dramatique

PAR JULES MARY

## QUATRIÈME PARTIE

### Le Mystère des Cœurs

XI (Suite.)\*

— Je sais... vous dis-je... Ma pauvre petite, la seule chose qui importe pour vous... c'est que Jean vous aime...

— Non, non.

— Vous croyez donc au mensonge ?

— Hélas !... Je crois surtout à la bonté chez lui... Et la bonté, la pitié est si grande, qu'il se méprend sur son cœur... Il ne m'aime pas... Ce n'est pas moi qu'il aime... Et voilà pourquoi je suis accourue vers vous, monsieur Chenavat. Ma vie est finie, et je ne tiens pas à la recommencer. J'ai trop lutté et j'ai été trop malheureuse...

— Songeriez-vous...

— A la mort ? Non... Je vous le jure... J'ai essayé une fois... J'y ai pensé une seconde fois, un peu plus tard... Rassurez-vous... Je vivrai, mais je désire que ma vie soit tracée chaque jour avec tous les devoirs de la journée... parce que je ne me sens plus de volonté... plus de ressort... Tout cela s'est cassé... Je ne suis pas assez religieuse pour aller m'enfermer dans un couvent... C'est pourtant l'existence qui me conviendrait, et c'est celle que je recherche... A défaut de couvent — on en trouve encore hors de France — j'ai réfléchi que je pourrais me rendre utile dans les hôpitaux... Les infirmières, ce sont des nonnes comme les autres, des nonnes qui n'ont pas prononcé de vœux... et elles font preuve de bien du dévouement aussi...

— J'en connais qui sont admirables, simplement.

— Eh bien ! ce que vous venez de dire des autres, je veux qu'un jour vous puissiez le dire de moi... Et voilà pourquoi je suis venue vous trouver... pour vous demander de vouloir bien faciliter ma tâche et me faire admettre dans un hôpital... Je rêve la Salpêtrière... Vous me garderez le secret... Vous seul vous saurez que je me suis réfugiée là... Et peut-être que, vous souvenant de loin en loin que je suis toujours vivante, vous viendrez me tendre la main... Je vous dirai alors, sans doute, que mon cœur est devenu plus calme... endolori... Et — dit-elle, en s'efforçant de sourire — vous verrez que je ne serai pas laide, mais pas laide du tout, avec ma robe de toile bleue, avec mon grand tablier bien blanc, mes manchettes bien blanches, mon petit bonnet bien blanc...

— Ainsi, Modeste, telle est votre volonté ?

— Oui... ma vie régularisée en tous ses devoirs tracés heure par heure... de mon lever à mon coucher... alors, je pourrai la vivre...

— Je vous y aiderai...

— Oh ! merci, monsieur, merci, et le secret, n'est-ce pas ? Le secret pour tous ?

— Pour tous... oui... sauf...

— Non... pas d'exception, pas une, pas une seule.

— Sauf, reprit-il, pour Jean Mirador...

— Lui, moins que tout autre, devra savoir... Jamais, jamais.

— Pourquoi ?

— Je ne veux pas, je ne veux pas !...

— Puisqu'il ne vous aime pas, il approuvera sûrement votre décision...

— Non, non, je veux partir.

— Partir sans le revoir ?

— Sans le revoir !... Le revoir, pour le quitter, ce serait trop cruel, au-dessus de mes forces.

— Vous parliez tout à l'heure de devoir... Celui-ci vous est indiqué... Votre mariage avec Mirador a été convenu...

Allez-vous fuir, comme si vous étiez coupable?... Et de quoi seriez-vous coupable ? Et de quel droit, vous qui parlez de vos souffrances, imposeriez-vous à cet homme que vous seriez obligée d'admirer, si vous ne l'aimiez pas, la douleur

— Me promettez-vous, Modeste ?...

— Hélas ! fit-elle très bas !... puisqu'il le faut !

— Lui seul vous tracera votre vie...

— Lui seul en a le droit... et vous lui obéirez... Vous lui conterez vos projets d'avenir...



LA GOUTTE DE SANG. — Il attirait la jeune fille et leurs lèvres s'unirent.

d'une pareille séparation — si brusque, si inexplicable ?...

— Me retrouver devant lui... non, non...

— Vous, qui vous préparez à une vie dévouée aux autres, aux folles, aux malades, aux vieillards et aux infirmes, êtes-vous si mal armée que vous refusiez d'accomplir le premier devoir que vous impose votre reconnaissance ?

— Cette entrevue serait bien douloureuse, pour lui comme pour moi...

— N'importe, s'il la désire ?

— Il la désire ?

— Il l'exige !... Votre départ, sans l'avoir revu, serait plus douloureux encore...

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! que puis-je faire ?

— Il vous attend !

— Non, non...

— Il vous attend ! répéta Justin Chenavat avec une fermeté douce...

Elle eut un sourd gémissement, où s'effondrait sa dernière résistance.

— Confiance ! En quoi, mon Dieu, en quoi ? fit-elle, désespérée.

— Mais, chère, petite, dans le bonheur, tout simplement.

Le lendemain, Chenavat, au lieu de se rendre comme tous les jours à son laboratoire, resta au château et guetta le départ de Modeste.

Ce fut vers dix heures qu'il aperçut la jeune fille.

Elle était seule, se dirigeait vers la route de la Chalade, et elle marchait d'un pas ferme sans hésiter, sans se retourner, sans s'arrêter.

Elle prit la route et s'engagea dans la direction de la verrerie.

Le matin, de bonne heure, le vieillard avait reçu un mot de Mirador :

— Je me sens bien... Je me sens fort... Qu'elle vienne !...

Elle venait.

Sa marche, pourtant, se ralentit aux abords de la verrerie. Oh ! sa résolution était toujours la même, mais elle avait besoin de reprendre un peu de courage, avant d'affronter une douleur nouvelle...

— La dernière ! Oui, la dernière ! murmurait-elle.

Elle apercevait les bâtiments de la verrerie et la maison d'habitation.

Elle connaissait les fenêtres de la chambre de Mirador. Le soleil brillait, un léger souffle de vent rafraîchissait l'atmosphère. Les fenêtres étaient ouvertes.

La vieille Palmyre était sur le seuil et mit ses mains en abat-jour sur ses yeux pour mieux dévisager Modeste, au loin.

Puis, l'ayant reconnue, elle vint à sa rencontre.

Il n'y avait plus moyen d'hésiter.

Du reste, la pauvre fille s'abandonnait.

— Enfin vous voilà, mademoiselle Modeste, c'est pas dommage... Monsieur Jean s'impatiente... Il aurait fini par faire des bêtises, si vous aviez tardé plus longtemps à vous montrer...

— Il m'attendait donc ?

— S'il vous attendait ? à s'en ronger les sangs !

Elle précédait Modeste, à grandes enjambées.

Près de la maison, on entendit une voix, venant de l'étage, et qui criait :

— C'est vous, Palmyre ?

— Oui, M'sieu Jean, et je vous l'amène !

Elle entra avec fracas, mais cette fois elle poussait Modeste devant elle. Et elle referma la porte avec soin comme si elle avait voulu intercepter toute fuite.

Modeste monta l'escalier ; une porte s'ouvrit ; elle allait comme dans un rêve.

— Entrez, mademoiselle, mais entrez donc !

Et elle se trouva devant Mirador.

Elle s'approcha lentement du lit, s'agenouilla, appuya son front sur la main gauche de l'officier, qui se tendait vers elle, et resta ainsi longtemps, sans parler.

Il sentit des larmes qui lui brûlaient la main.

Il était infiniment ému, lui-même.

Il dit, avec un doux reproche :

— Vous ne vouliez pas venir, Modeste ?... Il a fallu qu'on vous l'ordonnât presque ?

— A quoi bon venir, Jean ?... Mais ne croyez pas à de l'indifférence... Ne croyez pas que je n'aie pas été inquiète, et que je n'aie pas atrocement souffert du danger que vous avez couru !...

— Oh ! je le sais. Il ne pouvait en être autrement. Vous étiez là, le jour où Léonard m'a sauvé... Personne ne me l'a dit... mais j'en étais sûr... je vous voyais... et vous étiez très malheureuse...

Pourquoi, dès lors, ne vouliez-vous plus me voir ?... Vous ai-je offensée ? Qu'ai-je pu faire ? C'est bien contre ma volonté et d'avance je vous demande pardon...

— Je n'ai rien à vous pardonner, Jean.

— En ce cas, Modeste, je ne comprends vraiment pas...

Elle parlait, la voix étouffée, et toujours son front dans la main de l'officier.

— Vous ne m'aimez pas, Jean !... J'ai deviné la générosité de votre âme, la grandeur de votre sacrifice... lorsque vous m'avez dit que vous n'ignoriez rien du crime de Coribasse... Vous avez sacrifié votre amour à la réparation de ce crime, parce que vous vous êtes dit : « C'est à cause de moi, c'est par dévouement pour moi, qu'elle fut victime. »

Et comme il se taisait, car elle avait deviné juste :

— Oseriez-vous dire le contraire ?

— Non.

— Vous voyez bien... Et puis-je accepter un pareil sacrifice ?

— Vous ne le devez pas...

— Vous pensez comme moi ? dit-elle avec un cri.

— Oui...

— Voilà pourquoi je ne venais pas... j'hésitais... je n'osais... à cause de cette nouvelle douleur, la dernière... Ne croyez pas, Jean, que je vous garde rancune de m'avoir trompée, d'avoir essayé de me donner le change... Oh ! non, j'ai été si heureuse pendant quelques jours... j'ai vécu dans des rêves, comme on vit parmi des fleurs... Quand je me reprenais, quand il m'arrivait de pouvoir réfléchir, oh ! je me disais bien que tout cela serait de courte durée... Ça ne fait rien, j'étais heureuse, car c'était toujours autant de gagné... N'est-ce pas ?

— Pauvre enfant, vous avez à ce point l'habitude du malheur que vous vous révoltez devant le bonheur que l'on vous offre... C'est autant de gagné, avez-vous dit tant de fois ?.. Eh bien ! oui, mais non pour quelques heures ou pour quelques jours... mais pour notre vie tout entière, Modeste...

— Hélas ! hélas ! vous me mépriserez demain si j'acceptais ce sacrifice...

— Il dit gaiement,

— Là-dessus, je vous ai donné mon avis tout à l'heure... Nous sommes donc d'accord... seulement, il y a quelque chose que vous semblez ignorer... ce que je vais vous dire...

Il retira sa main, l'obligea à dégager le front.

Elle avait la figure toute convulsée de sanglots.

Grave, cette fois, et avec une délicieuse joie, il murmurait :

— Je vous aime !...

— De la pitié, non de l'amour...

Il redit, plus troublé encore :

— Je vous aime !... Il faut que vous me croyiez.

— Comment le pourrais-je ? Et puis, Jean, taisez-vous. Oh ! taisez-vous, car vous me rendez folle... Ne me faites pas regretter davantage le bonheur auquel je ne peux atteindre...

— Je vous aime, Modeste, et vous voulez pour femme... Il est vrai !... sans raisonner autrement mon acte, lorsque je priai Mme Chenavat de vous dire la vérité, je croyais agir encore dans cet esprit de sacrifice... que vous me reprochez tant...

— Oh ! Jean ! Puis-je vous reprocher d'avoir voulu être divinement bon ?

— Peut-être même ne me rendais-je pas compte du vrai sentiment qui me faisait agir ?... J'étais seulement heureux, infiniment heureux du bonheur que je vous donnais... qui n'aurait pas, hélas ! duré bien longtemps puisque j'étais condamné à mourir... mais je compris vite que je me trompais moi-même et que je ne voyais pas très clair dans ce qui se passait en moi... La vérité m'apparut lorsque j'entendis le cri navrant de votre désespoir intime, le soir où vous me faisiez l'aveu... votre aveu inutile... ce cri qui traduisait la chute de toutes vos illusions et qui me prouvait que je venais de commettre une faute... A la pensée que j'allais sans doute vous causer une grande peine... à la pensée que j'allais vous perdre, je fus aussi désespéré que vous l'étiez, Modeste, et cette fois, je vous assure, il n'était plus guère question en moi de sacrifice, ou d'un dévouement quelconque et d'une réparation qui vous était due... Il n'était question simplement que d'amour et mon cœur était brisé... mon pauvre cœur si malade... et la douleur fut telle, que je fus saisi par l'immense accablement des choses qui vont finir... Je n'eus pas, le lendemain, la force de me lever. La déchirure était là, saignante... et c'était votre douleur qui achevait brusquement ma vie... Je vous aimais... je vous aime ardemment... je vous aime vraiment comme vous vouliez que ce fût...

— Elle fermait les yeux. Elle écoutait. Mais elle n'osait pas croire. C'était trop beau et tant de bonheur n'était pas possible. Encore un rêve qui la berçait !

— Non, non, s'obstinait-elle... essayant de lui échapper et de se ressaisir.

— Modeste, dit-il un peu fatigué... j'ai résolu que cette entrevue serait définitive entre nous. Je veux que vous ne sortiez d'ici qu'avec la conviction que vous serez heureuse et que je ne vous ai pas menti...

— Oh ! Jean, comme vous me torturez !...

— Mais vous, Modeste, vous ne m'aimez donc pas !

— Ah ! c'est un blasphème ! dit-elle, joignant les mains en un geste suppliant.

— Non, vous ne m'aimez pas... Autrement vous ajouteriez foi à mes protestations... et si vous aviez un peu pitié de moi à votre tour, vous m'épargneriez cette souffrance... trop forte... oui, trop forte...

— Il pâlisait. Elle eut peur.

— Jean ! Jean ! Oh ! mon Dieu !

— Taisez-vous... Ce n'est rien... Une faiblesse... Oh ! je ne vaud pas encore bien cher, dit-il avec une légère ironie... Mais je suis pourtant certain que je me rétablirai promptement... à moins...

— A moins, Jean ?

— Cela dépend de vous... Modeste... Oui, vous tenez dans vos petites mains ma vie ou ma mort... Un mot de vous peut tout décider... pour l'une ou pour l'autre...

— Jean, j'ai peur de mourir de joie...

— Me croyez-vous enfin ?

— Je vous crois... Oh ! mon Dieu, je suis si heureuse de vous croire !

— Je vous aime...

— Oh ! Jean, toute ma vie pour votre bonheur, toute, toute !

Elle éclata en sanglots...

Mais cette fois, ce n'était pas de ceux qu'elle avait versés tant de fois, les pleurs qui coulaient de ses beaux yeux emplis de rayons d'espérance, et de vie renaissante et de joie reconquise... C'étaient des larmes très douces. Elle s'était de nouveau agenouillée au bord du lit...

Et son cœur trop plein débordait en paroles de folie... Il l'écoutait ravi...

— Vous avez bien fait de me croire... Il était temps ! dit-il avec reproche.

— Il était temps ? questionna-t-elle, ne devinant pas l'arrière-pensée.

— Mon Dieu, oui !... car, si vous étiez sortie sans que je vous eusse convaincue, je me tuais... c'était chose facile... j'arrachais les bandages qui me serrent la poitrine, je remettais à vif la blessure

## SA PREMIÈRE TÊTE...

I

De ses lèvres rouges et sensuelles à l'excès Germaine, sa Germaine aimée, l'avait baisé à pleine bouche, goulûment, heureuse de lui prouver par là tout l'amour qu'elle avait pour lui.

Amour ?... Oui certes, un amour mêlé de reconnaissance, de gratitude pour ce qu'il venait de faire pour elle.

Mais les heures, depuis, s'étaient écoulées, et si la remembrance des lèvres aimées était demeurée, Paul Le Destrier, l'avocat général Le Destrier restait là, maintenant, à cette heure tardive de la nuit, dans son cabinet de travail, la tête plongée dans ses deux mains, les coudes à table, parcourant d'un vague regard, au hasard, les papiers d'un dossier, éparpillés devant lui.

A quoi songeait-il ? A rien, à tout...

Un seul souvenir lui revenait en mémoire : le baiser de Germaine, sa femme, celle qu'il chérissait certainement plus qu'elle-même ne l'aimait...

Et pourquoi ce baiser d'ivresse ?

Pour la tête qu'il venait d'obtenir, la condamnation d'un homme qu'il savait pourtant innocent du crime dont on l'accusait, mais condamnation qu'il lui avait fallu néanmoins arracher aux jurés, pour plaire à Germaine.

Pauvre petite femme ! Si délicate, si malade... Ne le lui avait-elle pas demandée elle-même, cette tête de condamné ?

Il l'entendait encore lui dire avec une moue folle :

— Ce n'est vraiment pas gentil, depuis que nous sommes mariés, tu n'as pas encore eu une seule belle affaire, la moindre cause sensationnelle ! Moi qui voudrais tant que tu aies, toi aussi, ton condamné à mort. J'en rougis de dépit, quand je songe à tes collègues. Ah ! elles sont si heureuses leurs femmes ! Madame Vardot, Madame de l'Estang... L'une a eu la tête de

l'assassin de la rue Rochechouart, l'autre celle du meurtrier de la petite Rose. Il n'y a que moi qui n'ai pas ce bonheur-là. Je resterai toujours la femme de l'avocat général Le Destrier, un fin lettré dont on ne voit jamais le nom dans les journaux, à la rubrique des tribunaux. Puis, avec un peu plus de dépit encore, Germaine avait ajouté :

— Ah ! certes, ce n'était pas ce que j'avais rêvé en t'épousant, Paul ! Au lieu de nous mettre en vedette comme tout le monde, nous resterons toujours dans l'ombre de notre médiocrité.

Ces paroles avaient eu le don d'aiguillonner Paul, de le cingler comme d'un coup de fouet, et il s'était promis, coûte que coûte, d'offrir à Germaine une tête, peu importante laquelle, mais une tête de condamné, pour qu'elle pût satisfaire sa petite vanité, tout comme Mesdames Vardot ou de l'Estang...

Ce lui fut tout d'abord assez difficile ; il y avait si longtemps qu'il n'avait plus rempli les fonctions d'accusateur public, qu'il en était arrivé à presque oublier son rôle.

Le Destrier avait eu son heure intéressante dans la vie, mais l'heure s'était vite enfuie :

Il avait été de cette phalange fougueuse, sortie des écoles et qui, soutenant les piliers du café Procope, hurlaient, à la fin de l'Empire, à la déchéance d'un César avachi.

II

Le souhait de la jeune femme jeta tout d'abord naturellement, le désarroi dans ses habitudes.

Quoi ? Il allait lui falloir de nouveau endosser la robe, coiffer la toque, après tant d'années de paisible quiétude ?

Quel ennui !

Germaine sut, pourtant, tellement bien manœuvrer, user envers lui de tels artifices féminins, que Le Destrier finit par céder : il

ferait de son mieux pour avoir à la première occasion une cause bien dramatique, qui lui faciliterait des effets oratoires.

Il lui fallut attendre son tour. En outre les causes célèbres étaient plutôt rares cette année-là, et Le Destrier, pendant de longs mois dut supporter l'acrimonieuse acerbité de sa femme.

L'occasion, tant attendue, se présenta enfin : un beau crime, une de ces affaires sensationnelles qui suscitent des colonnes entières de journaux et que le scandale pimente encore.

Le drame passionnel eût même été banal, si les personnes en jeu n'avaient pas appartenu à l'élite de la société parisienne : Madame de Blangy était depuis plus d'un an déjà la maîtresse de son cousin, Jacques Bellanger. Les deux amants étaient éperdument amoureux l'un de l'autre...

Un soir d'hiver, comme de Blangy, pour rentrer chez lui, tournait le coin d'une rue quelque peu déserte à cette heure tardive, il essaya presque à bout portant deux coups de revolver, l'un dans l'abdomen, l'autre à la tête.

Relevé peu d'instants après, le blessé avait été transporté dans un hôpital.

Mais malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il expira en l'espace de quelques heures.

Il eut le temps cependant, avant d'entrer dans le coma, de faire au magistrat appelé à son chevet une déclaration, tendant à indiquer Jacques Bellanger comme son assassin.

Il n'avait pu distinguer que très faiblement, à la lueur d'un réverbère, la silhouette de celui-ci, mais il était persuadé que le meurtrier n'était autre que le cousin de sa femme : lui seul avait intérêt à la faire disparaître.

L'accusation était formelle.

Jacques Bellanger fut aussitôt arrêté et soumis à la plus terrible des instructions.

On découvrit bien qu'un ami de Blangy, dont celui-ci était le créancier avait, lui aussi, tout intérêt à se débarrasser de lui.

Dans l'après-midi du jour du crime, Blangy avait accepté le renouvellement d'un billet souscrit.

L'avait-il sur lui, au moment du drame ? C'était possible. En tout cas, on ne retrouva pas dans les poches de M. de Blangy, en le relevant, le portefeuille qu'il portait toujours sur lui.

Il demetra introuvable aussi à son domicile, et la valeur souscrite avait disparu...

encore saignante qui est si proche de mon cœur... moins douloureuse pour tant que celle qui fût venue de vous... Et cela m'eût coûté la vie... Je sais bien que j'aurais emporté dans la tombe la colère et le mépris de Léonard dont j'aurais ainsi détruit le chef-d'œuvre... mais j'aurais été trop loin pour les entendre...

— Jean, vous voulez m'effrayer... Vous n'auriez pas fait...

Il tendit le bras vers le petit guéridon qui était à la tête de son lit et où se trouvaient quelques livres, des journaux et aussi de quoi écrire.

Et, cherchant une enveloppe fermée, cachetée à la cire, il la lui donna :

— Lisez !

C'était son testament.

« Je lègue tout ce que je possède à « Modeste Le Brioude. J'aurais voulu « lui donner quelque chose de plus : « mon nom, qu'elle eût porté avec hon- « neur et je lui avais offert un grand et « profond amour auquel elle n'a pas « cru. Je lui pardonne... »

— Jean ! Jean ! Ah ! cruel ! cruel !

Ce fut tout ce qu'elle put dire. Le bonheur était trop immense, la saisissait trop brusquement. Elle chancela, tendit les bras vers Mirador pour implorer sa force et s'affaissa sans connaissance.

Jean, alarmé, sonna l'interne qui accourut et prodigua ses soins à la jeune fille. Elle revint à la vie.

L'interne se retira, avec un sourire discret.

Alors, Modeste s'appuya sur ce cœur, offrit à l'officier ses yeux brillants de vie et d'amour.

— C'est donc vrai ?

— Dame ! dit-il à son oreille dont la fleur toute petite et toute rose se penchait tout près de sa bouche... Dame ! qu'est-ce que je pourrais bien faire de plus pour le prouver ?

— Oh ! que je suis heureuse ! Et cette fois, je ne rêve pas que je suis heureuse !

— Non... et vous n'aurez plus besoin de répéter, comme tant de fois : « Qu'im- porte ! C'est toujours autant de gagné ! »

Elle lui mit les doigts sur la bouche pour le condamner au silence. Il s'empara des doigts, attira la jeune fille par un lent et caressant effort et leurs lèvres s'unirent...

FIN

L'ami, toutefois, prouva un alibi formel, qu'on dut reconnaître exact, bien que la personne chez laquelle il avait prétendu être au moment du crime fût plutôt sujette à caution.

Le public, d'ailleurs, ne voulait pas qu'on l'égarât sur cette piste ; on lui avait promis un drame passionnel, il l'exigeait...

Au rôle, cette affaire revenait à Le Destrier, qui fut chargé de dresser l'acte d'accusation contre Jacques Bellanger.

En face de ce mouvement de l'opinion publique, l'avocat général avait la partie belle, bien qu'il eût affaire à forte partie, contre la défense, confiée à l'un des membres les plus éminents du barreau de Paris.

Une idée seule le poursuivait comme d'une hantise : il fallait que les jurés lui donnent cette tête, celle de l'amant de Mme de Blangy, pour qu'il pût l'offrir à Germaine en témoignage d'amour...

Et pourtant, sa conviction intime était formelle : tout indiquait que le débiteur aux abois était sûrement le véritable assassin, le seul coupable... Il en avait la preuve indéniable... L'alibi, le fameux alibi dont l'homme s'était réclamé était faux... La personne chez laquelle il disait s'être trouvé à l'heure du crime — une femme — en avait presque fait l'aveu, dans une conversation indiscrette, que la défense ignorait...

Placé entre son devoir d'honnête homme et son amour pour Germaine, Le Destrier n'hésita pas : il satisfaisait son désir morbide...

Jacques Bellanger fut condamné à mort, sans même obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes...

Germaine était heureuse et fière ; elle était l'égal de Mme Vardot et de Mme de l'Estang, elle avait, elle aussi, sa tête de condamné !

L'avocat général Le Destrier parcourut une fois encore des yeux les papiers épars qu'il remit soigneusement en place dans le dossier.

Il referma la couverture de papier jaunâtre, ouvrit un tiroir de son bureau et en tira un revolver.

Froidement il examina l'arme, de la crosse au canon, puis la remettant au tiroir, il le referma, en murmurant :

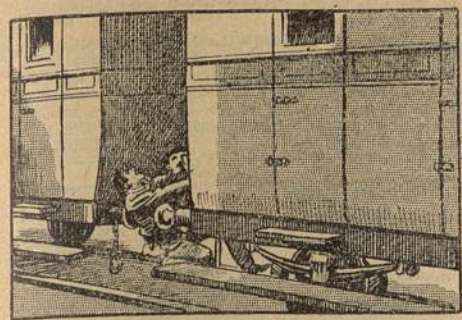
— Ah ! non, après tout, ce serait trop hété ! Et puis, cela a tant fait plaisir à Germaine !

H.-R. WOESTYN.



## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

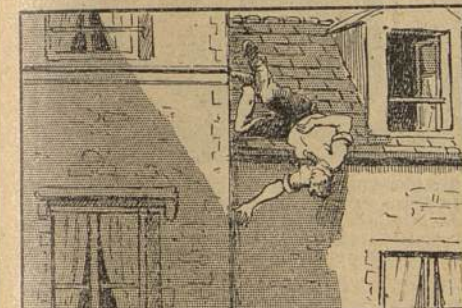
**SERRÉS ENTRE DEUX WAGONS.** — Un procédé à la manoeuvre de formation d'un train à la gare du Nord lorsque deux wagons entrèrent en collision. Des cris de douleurs s'élevèrent; deux hommes d'équipe qui se tenaient à ce moment sur la voie pour accrocher les deux voitures venaient d'être affreusement serrés. Tous deux portent de profondes blessures. PARIS.



**VOLEUR LYNCHÉ.** — Rue du Ranelagh, des passants voyaient un individu s'emparer d'une bicyclette abandonnée momentanément devant une maison. Ils se mirent à la poursuite du fuyard. En quelques instants le malfaiteur était arrêté et recevait une formidable raclée. Il fut ensuite transporté au commissariat. PARIS.



**TOMBÉ D'UN TOIT.** — En travaillant sur le toit d'un immeuble de la rue du Ruisseau, un aide-couvreur de dix-neuf ans perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide. Il tomba dans la cour sur une plaque de fonte recouvrant la fosse d'aisances. Sous le choc, la plaque se brisa et le malheureux fut englouti. On ne retira qu'un cadavre. PARIS.



**LA GUILLOTINE A AUXERRE**

Paul Aubert, le jeune vigneron de Vermenton, qui, le 23 août 1911, assassina Mlle Berthe Johannard et tenta ensuite de la souiller, et fut condamné pour ces faits à la peine de mort le 2 mai dernier, a été exécuté à Auxerre.

La guillotine fut dressée devant une des portes de la prison. Aucune exécution n'avait eu lieu à Auxerre depuis le 5 février 1861. Aussi, dès 9 heures du soir, une foule de curieux, évaluée à plusieurs milliers de spectateurs, stationnait autour du lugubre emplacement.

A minuit 300 soldats du 4<sup>e</sup> de ligne et 60 gendarmes chargés du service d'ordre refoulèrent non sans peine, cette masse compacte.

A 2 h. 45, MM. Philippon, procureur de la République; Gaudel, substitut; Ayrant, juge d'instruction; Jean Hérod, défenseur du condamné; le docteur Duché et l'abbé Paillet, aumônier de la prison, pénétrèrent dans la cellule d'Aubert qui dormait profondément et le réveillèrent. Le malheureux, qui espérait fermement, la veille encore, bénéficier d'une commutation de peine, fit preuve d'un courage et d'un calme extraordinaires, malgré qu'il eût les yeux pleins de larmes.

— Vous direz à maman, déclara-t-il, que je l'aimais bien. J'ai commis un grand crime, mais c'est que j'avais bu!

Il se conessa ensuite, entendit la messe, communia et se remit docilement aux mains du bourreau. La toilette faite, il marcha résolument à l'échafaud, sans défaillance, sans résistance, sans un gémissement. A 3 h. 32 exactement, justice était faite. La foule n'a poussé aucun cri hostile.

## MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

**LE CRIME D'UNE BRUTE.** — Un crime dont l'avarice, plus encore que la violence, semble le principal mobile se déroula, il y a quelque temps, aux environs de Chartres, crime sordide qu'à l'audience l'accusé ne cherche ni à pallier, ni même à expliquer.

Augustin Sanson, maçon de son métier, était, à trente-cinq ans, l'amant de sa cousine Lucie Houssu, ouvrière brodeuse à Paris... Le 30 décembre 1910, un enfant naît de leurs relations.

— Vous ne reniez pas cette paternité? demanda à l'accusé M. le président Bon-doux.

— S'il est venu à huit mois, comme on l'a dit, il doit être de moi.

— Vous aviez promis le mariage à votre cousine?

— Non, je lui avais simplement donné une bague.

— Enfin elle se considérait comme votre fiancée?

La jalousie, la dureté, les emportements de Sanson avaient bien souvent troublé la vie commune. Après la naissance de l'enfant, les scènes devinrent plus violentes. Lucie réclamait des subsides; Lucie reprochait à son amant de ne pas même payer les mois de nourrice, et celui-ci, montrant les balles de revolver qu'il venait d'acheter:

— Vois, les dragées de baptême!

C'est pour une question de gros sous qu'Augustin Sanson a tué, le 26 août 1911, de retour à Gallardon, où sa maîtresse était revenue elle-même. Sanson l'assaille dans la rue, la frappe et la jette à terre. Elle lui échappe un instant. Il revient armé de son revolver. Réfugiée chez la grand-mère de Sanson, Lucie tombe à genoux, la tête appuyée dans ses mains sur une chaise. L'assassin l'abat à bout portant de quatre balles dans la tête. L'agonie, qui fut atroce, ne dura pas moins de vingt-cinq jours.

Tous ces faits ont été établis dès l'interrogatoire sans que Sanson, figure fermée de brute sournoise, y oppose aucun démenti. Les témoins n'apportent rien d'essentiel. Ceux, patrons, ouvrières, amies, qui con-nurent Lucie Houssu, la représentent comme douce, bonne, travailleuse, sage, ou du moins fidèle à son unique amour. Elle n'avait qu'un rêve: épouser le père de son enfant; mais la famille de Sanson ne la trouvait pas assez riche, et lui-même, à la veille du crime, était sur le point d'épouser une mieux dotée.

Un incident poignant: Grisonnante et cassée, la vieille mère de Lucie Houssu fait son entrée portant dans ses bras le petit orphelin:

— Oh! malheureuse! malheureuse! J'ai vu ma fille souffrir vingt-cinq jours! Le brigand! Il me l'a tuée!

Et ce sont des cris inarticulés, des résistances à l'huissier qui, sur l'ordre du président, veut entraîner le témoin hors de l'audience. Aux clameurs redoublées de cette Hécube paysanne, l'enfant mêle son fausset aigu.

Les témoins de la défense n'ont pu opposer à ceux de l'accusation que certains excès de langage, certaines menaces échappées à la victime. La dame Marmontel entendit un jour Lucie crier à son amant:

— J'aurai ta peau! Je te ferai ton affaire et à ta mariée aussi, lorsque vous « blanderez » ensemble! (Blander, dans le parler char-train, est synonyme de flirter.)

C'est avec ces faibles éléments et en plaidant la neurasthénie de l'accusé que M<sup>e</sup> Henri-Robert entendit de répondre à l'habile et ferme réquisitoire de M. le procureur de la République du Monceau.

Le jury écarter la circonstance aggravante de la préméditation.

Sanson est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

**LE CRIME D'IGORNAY.** — L'affaire d'Igornay présente avec l'affaire Houssard cette ressemblance que l'intérêt dramatique du procès est non pas au banc des accusés, mais à celui des témoins, où se trouve l'abbé Laroue qui, d'abord inculpé, bénéficia d'un non-lieu.

Rappelons brièvement les faits de la cause. Le 9 octobre 1911, vers six heures du matin, un cadavre est découvert dans l'église d'Igornay: c'est celui du marguillier Dessertenne. Une lutte prolongée a laissé par tout le sanctuaire de longues traînées de sang. Un barrage établi par des cordes tendues au milieu de la nef atteste et la préméditation et la connaissance qu'avait l'assassin des habitudes de la victime.

Le 11 octobre, Grillot est arrêté. Il avait souvent remplacé Dessertenne dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut justifier de l'emploi de son temps le jour du crime; mais les preuves décisives font encore défaut. Grillot sort de prison quelques jours après.

Le commissaire de police Fuzier, de la brigade mobile de Dijon, ne tarde pas à prendre sa revanche. Il obtient d'un ami de Grillot, le soldat Jean-Marie Leroux, des aveux explicites. Selon Leroux, Grillot est bien l'auteur principal du crime. L'abbé Laroue, curé d'Igornay, en serait le complice, et voici les passions politiques et religieuses en mouvement. L'affaire risque de ne plus être jugée de sang-froid.

Disons tout de suite que l'abbé Laroue, après une scène émouvante, où Jean-Marie Leroux, tombant à ses pieds, rétracta ses accusations, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Leroux, à l'audience, renouvelle ses aveux en donnant l'ivresse pour excuse. Grillot persiste dans ses dénégations.

L'abbé Laroue est venu déposer à la barre.

— Je ne sais rien du crime, déclare-t-il.

— C'est entendu, répond le président, vous n'avez pas à vous défendre. Mais n'avez-vous eu aucun soupçon?

Et l'abbé d'expliquer qu'il n'aurait jamais cru un de ses paroissiens « assez crapule » pour commettre un pareil crime. Grillot lui paraissait inoffensif. Leroux avait plutôt « l'air gentil ». Il a cru à un criminel de passage.

— N'avez-vous pas dit: « Ce n'est pas à un père d'accuser ses enfants? »

— Je l'ai dit, mais si j'avais su quelque chose, je ne me serais pas laissé incarcarer pendant seize jours, car il y allait de ma vie!

La mère de Leroux a fait une déposition émouvante. Elle a donné ce détail macabre: Grillot lui-même, marguillier par succession de Dessertenne, avait creusé la fosse de sa victime. De peur d'être reconnu, il y avait enterré, avec le cadavre, les vêtements qu'il portait le jour du crime, et ces vêtements exhumés avec le mort, le témoin n'hésite pas à les lui attribuer.

M. Pépin, procureur de la République, prononça ensuite son réquisitoire. Il demanda aux jurés de se montrer impitoyables pour Grillot, qui a été la cheville ouvrière du crime, qui en est l'auteur, l'organisateur. C'est lui qui a tué. Le procureur, par contre, ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes en faveur de Leroux.

C'est maintenant au tour des défenseurs. Ils parlent pendant plus de quatre heures. M<sup>e</sup> Durand fait appel à la pitié du jury en faveur de Leroux. M<sup>e</sup> Valet demande l'acquiescement pur et simple de son client, Grillot, dont, selon lui, rien ne prouve la culpabilité. Vains efforts: après une longue délibération du jury, Grillot, qui proteste à nouveau de son innocence, est condamné à mort et Leroux est condamné à douze ans de travaux forcés. Les deux condamnés restent impassibles.

Un recours en grâce a été signé en faveur de Grillot sur la demande de son défenseur.

**LE CRIME D'UNE BRUTE.** — Un crime dont l'avarice, plus encore que la violence, semble le principal mobile se déroula, il y a quelque temps, aux environs de Chartres, crime sordide qu'à l'audience l'accusé ne cherche ni à pallier, ni même à expliquer.

Augustin Sanson, maçon de son métier, était, à trente-cinq ans, l'amant de sa cousine Lucie Houssu, ouvrière brodeuse à Paris... Le 30 décembre 1910, un enfant naît de leurs relations.

— Vous ne reniez pas cette paternité? demanda à l'accusé M. le président Bon-doux.

— S'il est venu à huit mois, comme on l'a dit, il doit être de moi.

— Vous aviez promis le mariage à votre cousine?

— Non, je lui avais simplement donné une bague.

— Enfin elle se considérait comme votre fiancée?

La jalousie, la dureté, les emportements de Sanson avaient bien souvent troublé la vie commune. Après la naissance de l'enfant, les scènes devinrent plus violentes. Lucie réclamait des subsides; Lucie reprochait à son amant de ne pas même payer les mois de nourrice, et celui-ci, montrant les balles de revolver qu'il venait d'acheter:

— Vois, les dragées de baptême!

C'est pour une question de gros sous qu'Augustin Sanson a tué, le 26 août 1911, de retour à Gallardon, où sa maîtresse était revenue elle-même. Sanson l'assaille dans la rue, la frappe et la jette à terre. Elle lui échappe un instant. Il revient armé de son revolver. Réfugiée chez la grand-mère de Sanson, Lucie tombe à genoux, la tête appuyée dans ses mains sur une chaise. L'assassin l'abat à bout portant de quatre balles dans la tête. L'agonie, qui fut atroce, ne dura pas moins de vingt-cinq jours.

Tous ces faits ont été établis dès l'interrogatoire sans que Sanson, figure fermée de brute sournoise, y oppose aucun démenti. Les témoins n'apportent rien d'essentiel. Ceux, patrons, ouvrières, amies, qui con-nurent Lucie Houssu, la représentent comme douce, bonne, travailleuse, sage, ou du moins fidèle à son unique amour. Elle n'avait qu'un rêve: épouser le père de son enfant; mais la famille de Sanson ne la trouvait pas assez riche, et lui-même, à la veille du crime, était sur le point d'épouser une mieux dotée.

Un incident poignant: Grisonnante et cassée, la vieille mère de Lucie Houssu fait son entrée portant dans ses bras le petit orphelin:

— Oh! malheureuse! malheureuse! J'ai vu ma fille souffrir vingt-cinq jours! Le brigand! Il me l'a tuée!

Et ce sont des cris inarticulés, des résistances à l'huissier qui, sur l'ordre du président, veut entraîner le témoin hors de l'audience. Aux clameurs redoublées de cette Hécube paysanne, l'enfant mêle son fausset aigu.

Les témoins de la défense n'ont pu opposer à ceux de l'accusation que certains excès de langage, certaines menaces échappées à la victime. La dame Marmontel entendit un jour Lucie crier à son amant:

— J'aurai ta peau! Je te ferai ton affaire et à ta mariée aussi, lorsque vous « blanderez » ensemble! (Blander, dans le parler char-train, est synonyme de flirter.)

C'est avec ces faibles éléments et en plaidant la neurasthénie de l'accusé que M<sup>e</sup> Henri-Robert entendit de répondre à l'habile et ferme réquisitoire de M. le procureur de la République du Monceau.

Le jury écarter la circonstance aggravante de la préméditation.

Sanson est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

**UN CRIME HORRIBLE.** — La Cour d'assises de Saône-et-Loire a jugé les assassins de Saint-Berain-sur-Dheune, la femme Gueugnon, née Marie Sabre, âgée de 21 ans et Charles Gueugnon, âgé de 32 ans, son beau-frère, mineur, Charles Gueugnon était l'amant de sa belle-sœur. Comme le mari et frère Jean-Marie Gueugnon, âgé de 30 ans, ouvrier aux forges du Creusot, génaît leurs amours, on décida de s'en débarrasser.

Le 27 mars dernier, à 10 heures du soir, Jean-Marie Gueugnon se trouvait sur la berge du canal du Centre, à Saint-Berain-sur-Dheune. Charles Gueugnon et sa femme le rejoignirent. Une dispute éclata; c'est alors que la femme Gueugnon prit un couteau et coupa le cou à son mari. Quand Jean-Marie

ne donna plus signe de vie, sa femme et son frère le prirent par la tête et par les pieds et le lancèrent dans le canal du Centre, où on le retrouvera le 7 avril.

A l'audience, Charles Gueugnon, qui avait fait des aveux complets au cours de l'instruction, cherche à se rétracter. Quant à la femme Gueugnon, elle prétend qu'elle est innocente et que les aveux de son beau-frère sont faits dans un esprit de vengeance, car il veut à tout prix la perdre et l'envoyer au bagne.

Le jury a répondu affirmativement à toutes les questions, mais il a accordé les circonstances atténuantes. En conséquence, la femme Gueugnon est condamnée à douze ans de travaux forcés et Charles Gueugnon à dix ans de la même peine.

**LE CRIME D'IGORNAY.** — L'affaire d'Igornay présente avec l'affaire Houssard cette ressemblance que l'intérêt dramatique du procès est non pas au banc des accusés, mais à celui des témoins, où se trouve l'abbé Laroue qui, d'abord inculpé, bénéficia d'un non-lieu.

Rappelons brièvement les faits de la cause. Le 9 octobre 1911, vers six heures du matin, un cadavre est découvert dans l'église d'Igornay: c'est celui du marguillier Dessertenne. Une lutte prolongée a laissé par tout le sanctuaire de longues traînées de sang. Un barrage établi par des cordes tendues au milieu de la nef atteste et la préméditation et la connaissance qu'avait l'assassin des habitudes de la victime.

Le 11 octobre, Grillot est arrêté. Il avait souvent remplacé Dessertenne dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut justifier de l'emploi de son temps le jour du crime; mais les preuves décisives font encore défaut. Grillot sort de prison quelques jours après.

Le commissaire de police Fuzier, de la brigade mobile de Dijon, ne tarde pas à prendre sa revanche. Il obtient d'un ami de Grillot, le soldat Jean-Marie Leroux, des aveux explicites. Selon Leroux, Grillot est bien l'auteur principal du crime. L'abbé Laroue, curé d'Igornay, en serait le complice, et voici les passions politiques et religieuses en mouvement. L'affaire risque de ne plus être jugée de sang-froid.

Disons tout de suite que l'abbé Laroue, après une scène émouvante, où Jean-Marie Leroux, tombant à ses pieds, rétracta ses accusations, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Leroux, à l'audience, renouvelle ses aveux en donnant l'ivresse pour excuse. Grillot persiste dans ses dénégations.

L'abbé Laroue est venu déposer à la barre.

— Je ne sais rien du crime, déclare-t-il.

— C'est entendu, répond le président, vous n'avez pas à vous défendre. Mais n'avez-vous eu aucun soupçon?

Et l'abbé d'expliquer qu'il n'aurait jamais cru un de ses paroissiens « assez crapule » pour commettre un pareil crime. Grillot lui paraissait inoffensif. Leroux avait plutôt « l'air gentil ». Il a cru à un criminel de passage.

— N'avez-vous pas dit: « Ce n'est pas à un père d'accuser ses enfants? »

— Je l'ai dit, mais si j'avais su quelque chose, je ne me serais pas laissé incarcarer pendant seize jours, car il y allait de ma vie!

La mère de Leroux a fait une déposition émouvante. Elle a donné ce détail macabre: Grillot lui-même, marguillier par succession de Dessertenne, avait creusé la fosse de sa victime. De peur d'être reconnu, il y avait enterré, avec le cadavre, les vêtements qu'il portait le jour du crime, et ces vêtements exhumés avec le mort, le témoin n'hésite pas à les lui attribuer.

M. Pépin, procureur de la République, prononça ensuite son réquisitoire. Il demanda aux jurés de se montrer impitoyables pour Grillot, qui a été la cheville ouvrière du crime, qui en est l'auteur, l'organisateur. C'est lui qui a tué. Le procureur, par contre, ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes en faveur de Leroux.

C'est maintenant au tour des défenseurs. Ils parlent pendant plus de quatre heures. M<sup>e</sup> Durand fait appel à la pitié du jury en faveur de Leroux. M<sup>e</sup> Valet demande l'acquiescement pur et simple de son client, Grillot, dont, selon lui, rien ne prouve la culpabilité. Vains efforts: après une longue délibération du jury, Grillot, qui proteste à nouveau de son innocence, est condamné à mort et Leroux est condamné à douze ans de travaux forcés. Les deux condamnés restent impassibles.

Un recours en grâce a été signé en faveur de Grillot sur la demande de son défenseur.

## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

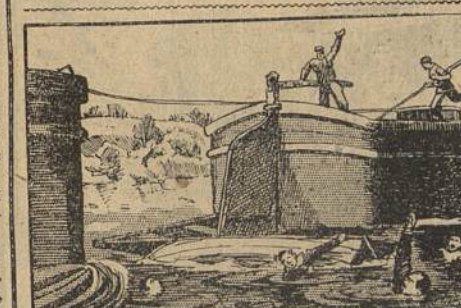
**UNE BAGARRE.** — Au cours d'une retraite aux flambeaux, des jeunes gens se sont pris de querelle. Malgré les efforts des gendarmes, une terrible bagarre éclata. Des enfants



porteurs de lanternes furent roués de coups. Une effroyable panique s'empara de la foule. La police put enfin s'emparer du chef des émeutiers, un interdit de séjour. MONTREAU.



**OUVRIERS ENSEVELIS.** — Tandis que quatre ouvriers travaillaient au percement d'une galerie à ciel ouvert dans une carrière de marne, un éboulement se produisit. Trois ouvriers furent ensevelis jusqu'à mi-corps; le troisième disparut complètement. Quand on le retira, il avait cessé de vivre. FREMANVILLE.



**UNE BARQUE CHAVIRÉ.** — Quatre pêcheurs avaient pris place dans une barque au passage d'un train de bateaux, ils eurent la malheureuse inspiration de s'accrocher à l'une des péniches. La barque chavira. Deux des naufragés purent être sauvés; les deux autres se noyèrent. VERBERIE.

### LA POLICE DES CINÉMAS

Le maire de Nantes ayant appris que certains établissements publics, notamment des établissements cinématographiques, offrent en spectacle la reproduction photographique de scènes auxquelles des faits criminels récents ont donné lieu et, considérant que de pareilles évocations donnent une publicité immorale à des actes scandaleux dont la reconstitution est, en outre, de nature à impressionner dangereusement les spectateurs et en particulier les enfants qui assistent nombreux à ces représentations, a pris, à la date du 22 juin, l'arrêté suivant:

« Article premier. — La représentation, au moyen d'appareils cinématographiques ou de toutes autres façons, dans les lieux publics des faits d'actualité que la loi réprime comme crime, est rigoureusement interdite.

« Art. 2. — Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et la fermeture de l'établissement du contrevenant pourra, le cas échéant, être poursuivie.

« Art. 3. — M. le secrétaire général de la ville et M. le commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

### UNE PUNITION DE CENT ANS

La punition du 12<sup>e</sup> régiment de lanciers anglais tire à sa fin... ou, plutôt, elle « se tire », comme on dirait dans un régiment français.

En 1812, le 12<sup>e</sup> régiment de lanciers se déshonora en mettant un couvent au pillage, pendant la guerre d'Espagne.

Lorsqu'il connut le fait, Wellington, le duc de fer, condamna les soldats à écouter chaque jour, à dix heures du soir, dans la position du « garde à vous! » et cela pendant un siècle, la musique régimentaire jouer les cinq hymnes suivants: hymnes anglais, espagnol, russe, hymne du soir, hymne au prince de Galles.

L'Angleterre est un pays de traditions. Pendant cent ans, tous les soirs, le 12<sup>e</sup> régiment de lanciers encaissait ses cinq hymnes.

### LE TARIF DE L'ARRESTATION ARBITRAIRE

Quel est le quantum des dommages-intérêts auxquels peut prétendre la victime d'une arrestation arbitraire, alors que cette arrestation arbitraire a eu deux heures de durée?

Mille francs, vient de décider la première chambre du tribunal de la Seine sous la présidence de M. Monier.

Et cependant, à raison de l'erreur des plus

injurieuses dont il avait été l'objet, M. Antonio Firpo réclamait quinze billets de mille à une bijoutière qui, certain jour, l'avait fait appréhender dans la rue par un agent et conduire au poste!

L'imprudente avait cru reconnaître en sa victime un sieur Lynck, qui lui aurait volé, alléguait-elle, un bijou de prix. Et elle s'était abominablement trompée.

## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

**PAR LA FENÊTRE.** — Dans la soirée, un homme se trouvait au café quand sa compagne vint le chercher. Il obéit à l'invitation qu'elle lui adressait de rentrer au logis. Les amants s'en vinrent bien gentiment à l'auberge où ils logent depuis quelque temps.

Quand ils furent rentrés dans leur chambre, une discussion s'éleva entre eux, d'autant plus vive que, si l'homme avait vu, la femme était loin d'être à jeun. Bientôt des gifles furent échangées.

Les voisins entendirent le bruit d'une forte bousculade. Puis, presque au même moment, la maîtresse de l'individu vint s'abîmer sur le sol, derrière l'auberge. Elle était tombée par la fenêtre de sa chambre, située au deuxième étage, à six mètres de hauteur environ.

On croit qu'elle a été jetée par la fenêtre par son amant.  
**VALLEROY.**



**UNE BRUTE.** — Pour effrayer un gamin qui venait constamment frapper à sa porte, un enfant de douze ans lui jeta une pierre. Le père du premier gamin, rencontrant l'adversaire de son fils dans le corridor de la maison, le frappa à coups de pieds dans les reins et dans le ventre et lui cogna la tête contre le pavé. On redoute pour le blessé des complications.  
**SAULXURES.**



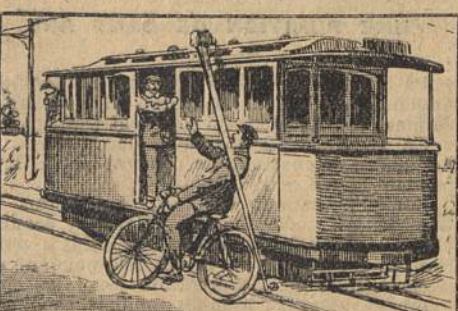
**ÉCRASÉ PAR UN TRAMWAY.** — Un charretier conduisait un tonneau d'arrosage attelé d'un cheval. Il marchait à côté de l'animal et longeait la ligne du tramway électrique. Ce dernier arrivait à toute vitesse. Le charretier n'eut pas le temps de se garer. Il fut serré entre le tramway et sa voiture et eut la poitrine défoncée.  
**BELFORT.**

**LA MORT D'UN OCTOGÉNAIRE.** — Un accident mortel est survenu dans la rue des Capucins. Un vieillard, âgé de 80 ans, menuisier, qui avait laissé sa brouette sur la chaussée, en entendant les appels d'un chauffeur, courut pour prendre sa brouette qu'il poussa à droite.

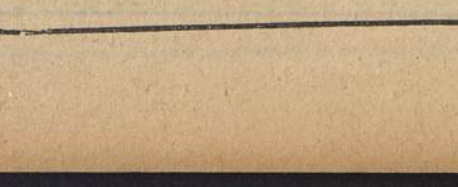
Le conducteur fit virer son véhicule à gauche, mais le vieillard s'étant dirigé de ce côté, fut atteint par l'auto. Il tomba à terre et la roue avant lui passa sur la tête.



La mort a été instantanée.  
**BLAMONT.**



**MORT ACCIDENTELLE.** — Un petit garçon était allé avec sa petite sœur chercher du lait dans une ferme. Là, il demanda une corde pour rentrer du foin. En route, il proposa à sa sœur de jouer au pendu. Attachant la corde à un arbre, il se la passa au coup, se laissa tomber à terre et ne remua plus. Il était mort.  
**LACROIX-SUR-MENAC.**



**ACCIDENT DE TRAMWAY.** — Le tramway de Bazelles à Balan roulait à vive allure quand la tige du trolley vint soudainement à se détacher. L'appareil tomba avec fracas sur la toiture du tramway. Un cycliste qui longeait la route fut légèrement blessé par la chute du trolley.  
**SEDAN.**

## COMMENT M. DE FANEUILLE DÉFENDIT LA BASTILLE

Hector, marquis de Faneuille, grand propriétaire terrien, possédant de vastes domaines en Bretagne, n'avait qu'un souci qui empoisonnait son existence: le retour annuel du 14 Juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, où l'aïeul du marquis, un certain Solange de Faneuille, avait été massacré par la foule hurlante.

Depuis plus de trente années que la fête avait été décrétée nationale, du fait d'un gouvernement républicain qu'il exécrait, elle était pour le vieux marquis — il avait dépassé la soixantaine — une obsession, un cauchemar continu, et sa seule consolation était que le lendemain, 15 juillet, de loyaux monarchistes, comme lui, pouvaient célébrer à leur tour la Saint-Henri, la fête du Roy.

De Faneuille était depuis longtemps en butte à des hostilités, sourdes d'abord, mais bien ouvertes maintenant de la part de certains membres de la municipalité, soutenus par tout l'élément démocratique de la petite ville.

Maire, pendant de nombreuses années, il s'était vu forcé de démissionner, remplacé par le docteur Guilhaud, un praticien qui exerçait au pays et pressait de idées socialistes très avancées.

Fût-ce par jalousie ou par dépit, toujours est-il qu'une profonde antipathie existait entre les deux hommes, antipathie qui expliquait la lutte sourde qu'ils se livraient l'un à l'autre.

C'étaient de ces petites mesquineries comme on n'en rencontre que dans les campagnes, procès-verbaux pour infractions aux règlements de chasse ou de pêche, toutes les chicaneries administratives, en un mot.

Un hasard malheureux voulut, en outre, que la propriété du docteur Guilhaud fût mitoyenne avec celle où s'élevait le château du marquis de Faneuille.

Et de ce fait aussi, des chicanes sans nombre avaient continué lieu, se terminant toujours devant le tribunal de la justice de paix.

Cette année-là — la première où Guilhaud venait d'être élu maire — le docteur, tenant à remercier ses concitoyens du très grand honneur qu'ils lui avaient fait en le mettant à la tête de la municipalité, décida que la fête nationale serait célébrée avec plus d'éclat encore qu'elle ne l'avait été jusque-là.

Une souscription ouverte par lui et à laquelle il avait contribué pour une somme importante, avait servi à commander à un sculpteur connu un buste de la République qui, surmontant un piédestal à forme de colonne, devait être inauguré le jour même du 14 Juillet.

L'emplacement, longtemps discuté, avait été enfin choisi et se trouvait, par une bizarre coïncidence, au carrefour de deux routes, situé tout auprès de la propriété du marquis de Faneuille.

Ce dernier ne l'ignorait pas, et c'était bien là ce qui le mettait dans une colère furibonde.

Lui, royaliste dans l'âme, qui parmi ses ancêtres comptait des victimes de la Révolution, voir ériger à quelques pas de chez lui l'image de cette Marianne qu'il abhorrait!

C'était plus qu'il n'en pouvait supporter. Et la haine qu'il portait au docteur Guilhaud s'en augmenta d'avantage encore, car il sentait bien que le choix de cet emplacement avait été fait pour le narguer.

Dans ses promenades quotidiennes, malgré lui, il s'arrêtait à ce qu'il appelait le « carrefour maudit », et tout en regardant travailler les ouvriers, occupés à élever la statue, il grommelait entre ses dents des paroles inintelligibles, mais qui prouvaient bien la rage qu'il avait au cœur.

On n'avait pas manqué de remarquer son état d'esprit, et dans les cabarets on en faisait des gorges chaudes.

Le marquis de Faneuille s'était-il aperçu qu'il était la risée des habitants?

Peut-être bien, car certains l'avaient entendu, quand il s'éloignait, en mâchonnant son cigare, murmurer à voix basse:

— C'est bon, c'est bon! Rira bien qui rira le dernier!

Le 14 Juillet arriva enfin, salué, dès le matin, par des salves de coups de fusil, tirées par les pompiers de la petite ville, et suivies presque aussitôt par les joyeux accents de fanfares qui entonnaient la *Marseillaise*.

Partout des drapeaux, des guirlandes de papier, des branchages et des lampions aux couleurs tricolores, ornaient les fenêtres.

Et dans toute cette joie exubérante, il n'y avait qu'une note triste: le château de Faneuille, aux fenêtres hermétiquement closes, presque toutes fermées de leurs volets, comme si nul n'y eût habité.

Pourtant on savait bien que le marquis était là... N'apercevait-on pas les domestiques, les jardiniers aussi vaquer à leurs besoins dans les communs et les allées du parc? Quelques villageois, curieux, s'arrêtaient bien devant la grille, en attendant l'heure de l'inauguration de la statue.

On échangeait quelques paroles, avec des sourires à l'adresse du marquis, mais ces paroles ne marquaient aucune animosité, de la moquerie plutôt.

Ce fut une bande de gamins, s'avançant comme de hardis moineaux-francs, qui devait mettre le feu aux poudres en déchaînant le formidable orage qui allait éclater.

Narquois, ayant peut-être entendu leurs parents parler des idées arriérées du marquis ils s'en vinrent longer les murs de la propriété, marchant en groupe, et de leurs voix quelque peu fausses se prirent à chanter:

« Allons, enfants de la Patrie... »

Ils ne savaient guère que le premier couplet, mais celui-là leur suffisait, car ils le répétaient une fois, puis deux et trois, en ayant bien soin de s'arrêter devant la grille du château.

C'en était trop pour le marquis de Faneuille. Une fenêtre s'ouvrit soudain, et l'on aperçut la haute taille du vieillard qui, de ses deux mains crispées, tenait la barre d'appui:

— Allez au diable! hurla-t-il d'une voix tonitruante. Hors d'ici, racaille! Manants! Valetaille!

Dès que les gamins l'eurent vu, ils poussèrent des cris de triomphe; ils en étaient arrivés à ce qu'ils voulaient: mettre le marquis dans une effroyable colère, et le forcer à se montrer.

Des rires l'accueillirent et les quelques villageois qui se trouvaient encore à proximité de la propriété, s'approchèrent à leur tour, amusés de l'aventure.

Comme un insensé, maintenant, le marquis se démenait, criant à tue-tête, comme s'il eût eu devant lui toute une bande d'énergumènes, prêts à le mettre en pièces.

Leur adressait toutes les épithètes malsonnantes et vieillottes qui lui revenaient en mémoire.

Quelques voix grondèrent...

Les enfants s'étaient enfilés, comme des moineaux effarouchés à l'approche de l'orage, tandis que, du haut de sa fenêtre, le marquis continuait à tonitruer, mêlant dans une même furie la République, le docteur Guilhaud, ses adjoints Jambert, Houssin, le garde champêtre Chardot et la maréchassée peut-être bien aussi...

Il y avait devant la grille, maintenant, un énorme rassemblement, et l'on ne songeait plus à l'inauguration du buste de la République. Les insultes s'entre-croisaient de part et d'autre, sans discontinuer.

Puis un fait bizarre se produisit... Le marquis, après être disparu quelques instants, revenait tenant un fusil de chasse entre ses mains.

— Brigands! vauriens! cria-t-il à la foule, vous ne m'avez certes pas comme mon ancêtre: Ah! vous voulez prendre la Bastille? Eh bien, venez-y donc! Je vous attends! Je me défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Quelqu'un s'en fut trouver le maire et lui expliqua, ce qui se passait: le marquis de Faneuille devait être devenu complètement fou, et fou méchant puisqu'il menaçait de tirer sur le peuple, en se figurant qu'il était maître de la Bastille et qu'on voulait en faire l'assaut.

Tout d'abord le maire ne voulut pas en croire ses oreilles.

Il savait bien que Faneuille était un peu bizarre; mais de là à devenir un criminel, il y avait loin et Guilhaud ne croyait pas la chose possible.

Mais il lui fallut bien se rendre à l'évidence. Le marquis avait dû être pris d'un subit accès de démence.

De sa fenêtre, maintenant, le châtelain ne cessait de tirer, agenouillé devant l'appui de fer forgé, rechargeant son arme, au fur et à mesure.

Il fallait en finir.

Les domestiques, les jardiniers avaient prévenu les villageois que leur maître s'était enfermé dans la pièce où il se trouvait et qu'il leur était impossible d'approcher de lui.

S'abritant derrière des arbres les habitants de la petite ville, armés de fusils de chasse et de revolvers, faisaient le siège du château, voulant s'emparer du hobereau assassin.

Oui, assassin, car deux hommes gisaient déjà à terre, grièvement blessés, et un autre venait d'expirer, la poitrine trouée d'une balle...

La lutte fut terrible... puis le feu cessa soudain du château... Le marquis avait dû être touché... Était-il mort? Ou tout au moins dangereusement blessé?...

Avec l'aide des domestiques, quelques gars parvinrent à enfoncer la porte de la pièce où le marquis s'était réfugié...

Ils y pénétrèrent l'arme au poing, prêts à abattre l'insensé, s'il voulait continuer la lutte.

Le visage ensanglanté, Faneuille, à demi-mort, couché à terre, eut encore la force de se soulever, et comme les hommes qui étaient là craignaient une attaque nouvelle, dès qu'ils virent le vieillard se relever, l'arme à la main, quelques balles l'abattirent d'un coup...

Et, tombant comme une masse, le marquis de Faneuille hurla encore:

— Les bandits! Ils sont parvenus à prendre la Bastille!...

H. S.

## Les Faits-Divers de la Semaine (Suite et fin).

**GUET-APENS.** — Un terrible drame s'est déroulé à Marseille. Un représentant de commerce se trouvait avec sa famille sur la terrasse d'un café de la Cannebière, lorsqu'il fut accosté par un jeune homme, le fils d'un de ses créanciers.

— Mon père vous demande, lui dit le jeune homme, pour vous régler votre facture.

Sans défiance le représentant laissa au café sa femme et ses enfants et suivit son interlocuteur qui l'entraîna dans le voisinage. Là se trouvait le père du jeune homme qui, sans autre forme de procès, tira sur l'infortuné commettant un coup de revolver; puis l'agresseur et son fils prirent la fuite.

Le commettant, qui porte une grave blessure à l'aîne, a été transporté à l'hôtel-Dieu.  
**MARSEILLE.**



**DEUX HOMMES ELECTROCUTÉS.** — Aidé d'un maçon, un plombier procédait sur une toiture à une réparation. Au-dessus de l'immeuble passent les câbles de l'énergie électrique. Avec un outil en fer, le plombier toucha un câble. Un éclair jaillit. Le plombier tomba foudroyé; le maçon ne put être ranimé et mourut quelques instants plus tard.  
**VITROLLES.**

**MÉCANICIEN ASSASSINÉ.** — Un mécanicien, âgé de 36 ans, a été trouvé assassiné, à coups de revolver, dans son lit. La femme de la victime est gardée à vue, tandis que le parquet informe.  
**TARASCON.**



**DRAMATIQUE SUICIDE.** — Entre les gares de Chagny, et de Chalon, un charcutier parisien, qui venait de Marseille ouvrit soudain la portière du compartiment, descendit sur le marchepied du wagon et se tira deux coups de revolver dans la tête. Le corps roula sur la voie et fut décapité.  
**CHALON-SUR-SAONE.**



**NOYADE.** — Agée de 53 ans, une femme cueillait des légumes dans son jardin. Sa vue très affaiblie ne lui permit pas de se rendre compte qu'elle se trouvait dans une mare. Elle tomba à l'eau. Son fils, qui s'était mis à sa recherche, découvrit son cadavre.  
**BAUDEMONT.**

**CHUTE DE BICYCLETTE.** — Un marchand tailleur revenait de la pêche à bicyclette, en compagnie d'un ami, lorsque, arrivé en face de la grande levée du canal, ils s'y dirigèrent; mais le tailleur qui était en avant, ne vit pas une grosse pierre qui se trouvait sur son passage et il se jeta dessus. Le choc l'envoya rouler sur la route et, dans sa chute, il se fit, outre de nombreuses contusions aux jambes, une profonde blessure à la paume de la main droite.  
**PARAY-LE-MONIAL.**



**ACCIDENT DE TRAVAIL.** — Un ouvrier peintre était occupé à placer une vitre à un ciel ouvert à la scierie mécanique. Tout à coup les tuiles cédèrent. Par bonheur il put s'accrocher à un chevron et il resta ainsi suspendu au-dessus d'une scie circulaire en pleine marche. Il ne reçut que quelques contusions.  
**SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE.**

**Les enfants du nègre**

A la clinique gynécologique de l'Université de Munich, une femme a donné le jour à deux jumelles, dont l'une est noire et l'autre blanche. Le père des enfants est un nègre. Ce curieux cas soulèvera certainement de nombreuses controverses scientifiques.

**Concours n° 42 (6 séries)**

**La Bande des Loups de Velours**

**SOLUTION**

- 1<sup>re</sup> Série. — Sans Peur (écrit dans la mousseline au bas du masque).
- 2<sup>e</sup> — Huit (lettres formées par les moulures du bas du cadre à gauche du dessin).
- 3<sup>e</sup> — (Dessin).
- 4<sup>e</sup> — Italienne (voyelles dalles noires. Consonnes dalles blanches).
- 5<sup>e</sup> — Pince monseigneur.
- 6<sup>e</sup> — Montmédy.

**LISTE DES GAGNANTS**

1<sup>er</sup> Prix : Un superbe ameublement en osier garni comprenant une chaise, un fauteuil et un canapé. — M. A. Loisel, à Prémontré.  
 2<sup>e</sup> Prix : Un magnifique pendentif en émail sur argent formant boîte à poudre. — M. Henri Malfait, 21, rue du Tilleul, à Tourcoing.  
 Du 3<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> Prix : Une très jolie chaîne de montre giletère. — M<sup>mes</sup> et M<sup>m</sup>. Sombret, Montataire. — Joly, Reims. — Baton, Reims. — Saugel, Bourges. — Basvil, Prémontré. — Leclercq, Reims. — Scalabre, Amiens. — Peysson, Grenoble.  
 Du 11<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> Prix : Une ravissante barrette de nuque. — M<sup>mes</sup> et M<sup>m</sup>. Le Chercheur, Reims. — Thuret, Bourges. — Provenier, Montataire. — Fex, Prémontré. — Mourrot, Liffol-le-Grand. — Belloy, Reims. — Frambourt, Prémontré. — Funck, Reims. — Lecoq, Beaussart. — Guérin, Saintes. — Richet, Rennes. — Galoy, Saint-Quentin. — Descoutures, Remilly.

(à suivre.)

Pour la publicité, s'adresser à  
**L'AGENCE PARISIENNE de PUBLICITÉ**  
 16, rue Drouot — PARIS

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.  
 Écrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

**POUR 40 CENTIMES**  
 en timbres poste  
 Envoi franco petite boîte  
**POMMADE MOULIN**  
 qui guérit toutes les Maladies de Peau  
**BOUTONS, GERÇURES, CREVASSES**  
 et rend en 2 Jours les Mains douces et blanches  
 40 ans d'existence, 4 millions de guérisons  
 Petite boîte Ofr. 40. Le Pot 2fr. 50  
 Pharmacie MOULIN 30, Rue Louis-le-Grand  
 PARIS. (et bonnes Pharmacies)

**Concours n° 43 (8 séries)**  
**OU SONT-ILS???**

**TROISIÈME SÉRIE**

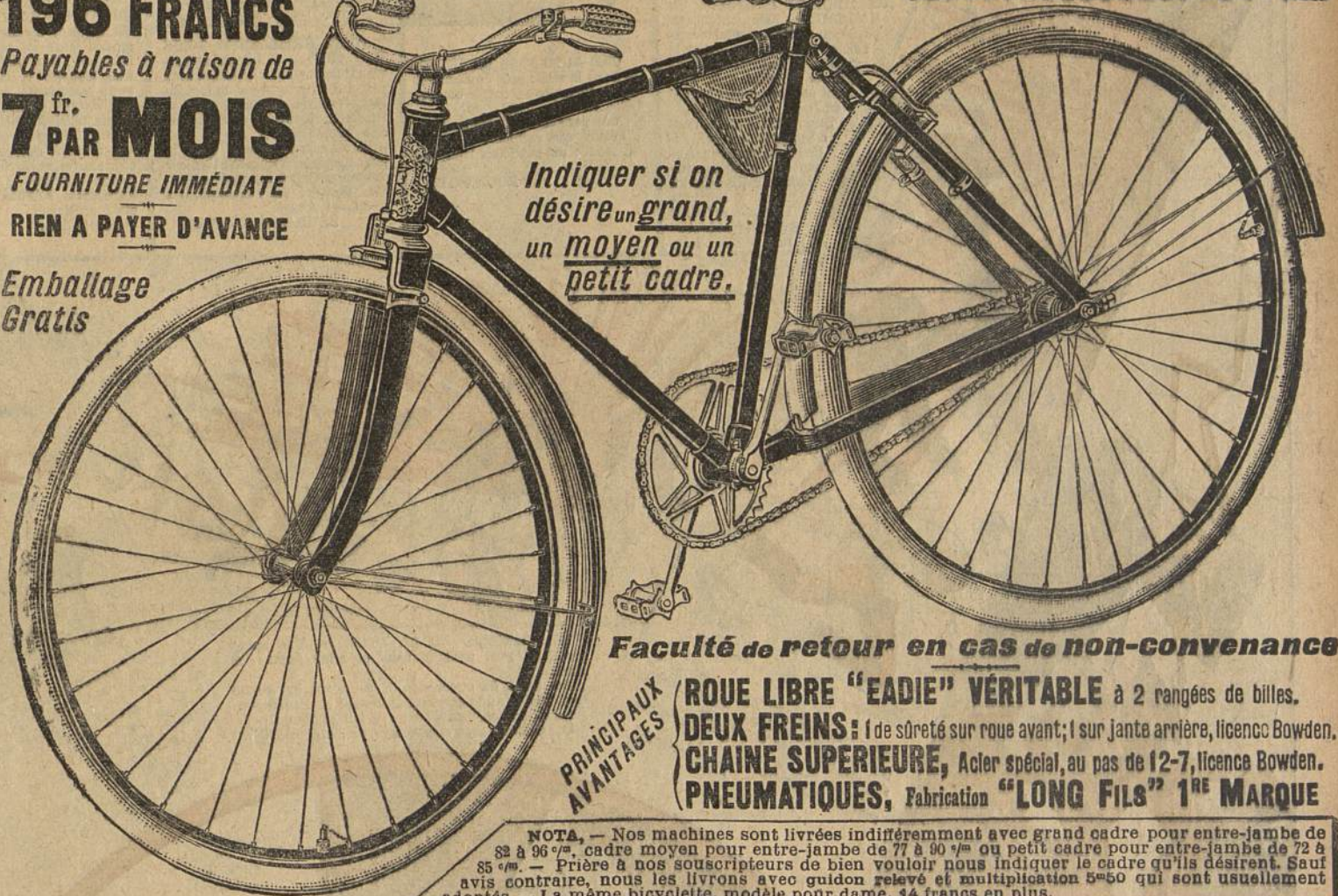
Où sont-ils? Voilà, amis lecteurs, la question que nous vous posons et que nous vous demandons de résoudre. Lisez avec beaucoup d'attention la petite légende qui se trouve à gauche du dessin : au premier abord elle ne vous dira probablement pas grand-chose, mais en réfléchissant bien elle vous suggérera une idée, un nom, un mot qui n'y est pas écrit mais que vous devinerez certainement. Ce mot sera le nom de la ville où se cache un mystérieux personnage. Voici un exemple pour mieux vous faire comprendre :  
 — Légende : « Je suis bien vieux et j'ai besoin de m'appuyer sur un bâton pour ne pas trébucher. » Le mot à trouver serait canne (ville de Cannes).  
 Ce concours aura 8 séries, soit 8 noms de villes à trouver.

**AMERICA** Fabrication de premier ordre absolument garantie.

**BICYCLETTE DE ROUTE**  
 Garantie solide, légère et élégante. Superbe Machine spécialement construite pour l'usage journalier et le grand Tourisme.

**PRIX NET :** (Tous les renseignements techniques, Dessins et Descriptions sont envoyés GRATUITEMENT.)  
**196 FRANCS**  
 Payables à raison de **7 fr. PAR MOIS**  
**FOURNITURE IMMÉDIATE**  
**RIEN A PAYER D'AVANCE**

**28 MOIS DE CRÉDIT**



Emballage  
 Gratis

Indiquer si on désire un grand, un moyen ou un petit cadre.

Faculté de retour en cas de non-convenance

PRINCIPAUX AVANTAGES

- ROUE LIBRE "EADIE" VÉRITABLE à 2 rangées de billes.
- DEUX FREINS : 1 de sûreté sur roue avant; 1 sur jante arrière, licence Bowden.
- CHAÎNE SUPÉRIEURE, Acier spécial, au pas de 12-7, licence Bowden.
- PNEUMATIQUES, Fabrication "LONG FILS" 1<sup>re</sup> MARQUE

NOTA. — Nos machines sont livrées indifféremment avec grand cadre pour entre-jambe de 82 à 96 cm, cadre moyen pour entre-jambe de 77 à 80 cm ou petit cadre pour entre-jambe de 72 à 85 cm. — Prière à nos souscripteurs de bien vouloir nous indiquer le cadre qu'ils désirent. Sauf avis contraire, nous les livrons avec guidon relevé et multiplication 5<sup>ème</sup> qui sont usuellement adoptés. — La même bicyclette, modèle pour dame, 14 francs en plus.

**DESCRIPTION.** — Cadre et fourche en tubes d'acier étiré, sans soudure, renforcés à tous les raccords. — Pièces de direction nickelées, en acier décollé. — Guidon à serrage par expander. — Pédalier à réglage indesserrable par bagues coniques et concentriques. — Manivelles acier forgé à grande résistance. — Pédales à scie avec entretoises. — Pignon acier laminé, modèle déposé, 52 dents, au pas de 12-7. — Moyeux à cônes indé réglables. — Jantes acier demi-nickelées. — Rayons tangents renforcés, marque "Etoile". — Roue libre Eadie véritable, à 2 rangées de billes. — Frein de sûreté nickelé sur la roue avant. — Frein latéral sur la jante arrière, licence Bowden. — Chaîne acier, supérieure, au pas de 12-7. — Garde-boue érable poli et verni. — Selles, 4 spires à 4 fils nickelés. — Sacoche garnie de tous les accessoires. — Email noir très soigné double couche. Nickel extra 1<sup>er</sup> titre sur cuivre. — Poids en ordre de marche : 13 kilos.

**67 BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

Je soussigné, déclare acheter à la Maison GIRARD & BOITTE, à Paris, la Bicyclette AMERICA, comme détaillé ci-dessus, aux conditions énoncées. C'est-à-dire 7 francs après réception et paiements mensuels de 7 francs jusqu'à complète liquidation de la somme de 196 francs, prix total.

Fait à ..... le ..... 191 ..  
 Nom et Prénoms .....  
 Profession ou Qualité ..... SIGNATURE :  
 Domicile .....  
 Département .....  
 Gare de chemin de fer .....

Prière de remplir le présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de :  
**GIRARD & BOITTE** \* O L  
 46, Rue de l'Échiquier, 46, PARIS (X<sup>e</sup> Arrt).

**GRATIS ET FRANCO!** Demandez, suivant vos goûts et vos désirs, les CATALOGUES ILLUSTRÉS spéciaux pour chaque article :  
 PHONOGRAPHES, APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, SERVICES DE TABLE, ORFÈVRES D'ARGENT, SUSPENSIONS, GARNITURES DE CHEMINÉE, MONTRES DE PRÉCISION, ARMES ET FUSILS DE CHASSE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE, JUMELLES, ARTICLES DE VOYAGE, FOURRURES, MACHINES À COUDRE, etc., etc.  
**A tout le monde: UN A DEUX ANS DE CRÉDIT.**

Lorsque paraîtra la huitième série, nous vous indiquerons la date à laquelle vous devrez nous envoyer ensemble les huit réponses.  
 Tout envoi partiel sera éliminé d'office. Les huit solutions devront être adressées à M. Lecoq, 75, rue Dareau, Paris. Prière de n'y joindre ni timbres, ni mandats.  
 Tous envois recommandés ou insuffisamment affranchis seront rigoureusement refusés.  
 Indiquer nettement sur l'enveloppe d'envoi le nom ou le numéro du concours.  
 Il est indispensable d'envoyer, avec les six solutions, les six bons de concours qui se trouvent au bas de cette page. Les prix en nature ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces.



**MAGIE NOIRE** et SORCELLERIE. - Livre merveilleux dévoilant tous les secrets : pacte avec les démons; découverte des trésors; philtre triomphateur d'amour; prédiction de l'avenir; pour gagner aux loteries et au jeu; pour jeter ou détruire un sort; pour se rendre invisible; faire réussir projet de mariage; tous les secrets des guérisseurs; domination des volontés; pouvoir irrésistible assurément réussite et fortune. - Notice gratis. - Ecrire Maison Grésil, 2, rue Améloi, Paris.

**INFAILLIBLE ET SÉRIEUX**

Pour soumettre, même à distance, une personne au caprice de votre volonté, demandez à M. STEFAN, Soulev. St-Marcel, 72, Paris, son livre Forces Inconnues. GRATIS

**J'ENVOIE** discrètement Catalogue, Articles spéciaux, usagé intime, Hommes, Dames et six beaux échantillons pour 1 franc. Envoi recom. 45 cent. EN PLUS. M<sup>me</sup> L. BADOR, 19, rue Bichat, Paris.

Prix des Abonnements :  
 FRANCE : 6 francs par an — ÉTRANGER : 8 francs par an  
 Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite  
**L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABEILLE**  
 Ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50<sup>c</sup> pour recevoir franco à domicile.  
 Adresser les demandes : 75, rue Dareau, Paris.

BON N° 3 **CONCOURS N° 43** BON N° 3  
**OU SONT-ILS???**  
 Conserver ce bon et nous l'envoyer à la date que nous indiquerons.

Nous publierons dans notre prochain numéro la suite de notre 44<sup>e</sup> concours  
**LE BAS DE LAINE DU PÈRE GOURJU**



**UN TORRENT ENTRAINE UN RADEAU.** — Des pontonniers partaient de Zurich pour Strasbourg. Dix minutes après le départ, le radeau, entraîné par le courant très fort, vint se jeter contre le pont de Hoch et fut coupé en deux. Sur les 35 hommes d'équipage projetés à l'eau, 20 réussirent à se sauver : 11 autres furent recueillis par un pêcheur. 4 restèrent sur l'épave et furent entraînés par le courant. SUISSE.

**UNE AUTO SOUS UN TRAIN.** — Dans la nuit, près de Bucarest une automobile est entrée en collision avec un train. Trois personnes ont été broyées. Parmi ces dernières vivantes se trouve un publiciste français. ROUMANIE.

**TROIS ARTILLEURS SOUS UNE AUTO.** — A Neully, un maréchal des logis d'artillerie et deux canonniers regagnaient le fort du Mont-Valérien, lorsque, au pont de Suresnes, ils furent culbutés par une automobile. Le maréchal des logis avait la jambe gauche fracturée ; l'un des canonniers avait les côtes enfoncées. Quant à son camarade, il a le crâne fracturé. NEUILLY-SUR-SEINE.

**UNE VOITURE TÉLESCOPEE.** — Un accident d'automobile s'est produit dans la commune de Lambessa. Une automobile dans laquelle se trouvaient sept personnes a télescopé une voiture publique. Un automobiliste a été tué sur le coup ; les autres ont été blessés : quelques-uns mortellement atteints. Ils ont été transportés à l'hôpital militaire. LAMBESSA.

**UNE CHAUDIERE EXPLOSE.** — A Duisbourg, une explosion de chaudière s'est produite dans une aciérie. Un ouvrier a été tué. Deux autres sont mortellement blessés. ALLEMAGNE.

**LES DANGERS DE LA MINE.** — Une grave explosion s'est produite dans la mine Gustav, à Essen. Par suite de circonstances qui n'ont pu encore être établies, une quantité de benzol et d'ammoniaque s'est échappée dans l'air et a fait explosion. Les victimes sont nombreuses. ALLEMAGNE.

**EXPLOSION DANS UNE CARRIERE.** — Une quinzaine d'ouvriers mineurs étaient occupés à placer une dernière mine, chargée de 30 kilos de cheddite. Avant la fin de l'opération une formidable explosion se produisit. Quatre ouvriers furent tués, dont le fils de l'entrepreneur, âgé de 30 ans. Le corps du malheureux, horriblement déformé, fut projeté au loin. MARSEILLE.

**LA Foudre!** — La foudre est tombée cette semaine dans le camp de Willmannstrand. Cinq soldats ont été tués et dix grièvement blessés. RUSSIE.

**UN CYCLONE.** — Un terrible cyclone s'est abattu sur Regina, la capitale de la province de Saskatchewan. De nombreuses personnes ont péri et les dégâts causés aux propriétés se chiffrent par plusieurs millions de dollars. On a déjà retrouvé 45 cadavres. CANADA.

**TERRIBLE COLLISION D'AUTOS.** — Le pneu d'une limousine ayant éclaté, la voiture dérapa et fut prise en écharpe par une autre auto qui la croisait. La première auto fut culbutée. Les personnes qui l'occupaient, un rentier de Mantes, son jeune fils, sa fille et le fiancé de celle-ci, tous ont été horriblement blessés. VILLACOUBLAY.

**TRAGIQUE CÉRÉMONIE.** — On célébrait récemment le mariage de la fille d'un riche propriétaire de Melito-Valle. Au moment où le cortège se présentait à la porte de l'église, plusieurs bombes qu'on devait faire éclater en signe de réjouissance, firent explosion à l'improviste, tuant le père de la mariée et blessant le jeune époux ainsi que plusieurs invités. ITALIE.

**UNE VOITURE TAMPONNÉE.** — Des excursionnistes passaient en voiture au passage à niveau de Schmiedfeld au moment où arrivait un train. Le choc se produisit dans un fracas épouvantable. Des corps humains furent lancés sur la locomotive et trainés jusqu'à l'arrêt du convoi. On constata alors qu'il y avait huit morts et douze blessés. ALLEMAGNE.